



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

Octobre 2021

Content

- 2.A Description du processus pour l'étape 2 relative à la planification des interventions dans le domaine de la GIRE
- 2.B Guide du facilitateur
- 2.C Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces
- 2.D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures
- 2.E Schéma du plan d'action pour la GIRE

Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.A Description du processus pour l'étape 2 relative à la planification des interventions dans le domaine de la GIRE

Octobre 2021

Le **programme de soutien à l'ODD 6 relatif à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)** aide les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des interventions nationales dans le cadre de **l'indicateur 6.5.1 des Objectifs de développement durable (ODD)**, qui mesure le degré de mise en œuvre de la GIRE. Ce programme de soutien vise à suivre et à accélérer de manière mesurable les progrès accomplis dans la réalisation des ODD liés à l'eau et d'autres objectifs de développement, en soutenant directement les processus officiels de suivi et d'établissement de rapports sur les ODD.

Sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la coordination du Partenariat mondial pour l'eau, en étroite collaboration avec le Centre PNUE-DHI et Cap-Net, le Programme de soutien réunit dans chaque pays un ensemble unique de partenaires représentant les gouvernements, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, en phase avec **l'ODD 17** « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Le Programme de soutien s'articule autour de trois étapes :

Étape 1 – Identification des défis : Utiliser le cadre national de suivi et d'établissement de rapports de l'ODD 6.5.1 pour identifier, par l'intermédiaire de consultations multipartites, les points critiques qui freinent les progrès dans le domaine de la GIRE. Cette étape est complétée par la réalisation périodique, par les gouvernements, d'une enquête sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, conçue pour leur permettre d'évaluer le degré de mise en œuvre de la GIRE. Le suivi régulier de cet indicateur fournit une occasion de revoir et d'ajuster les plans d'action pour la GIRE.

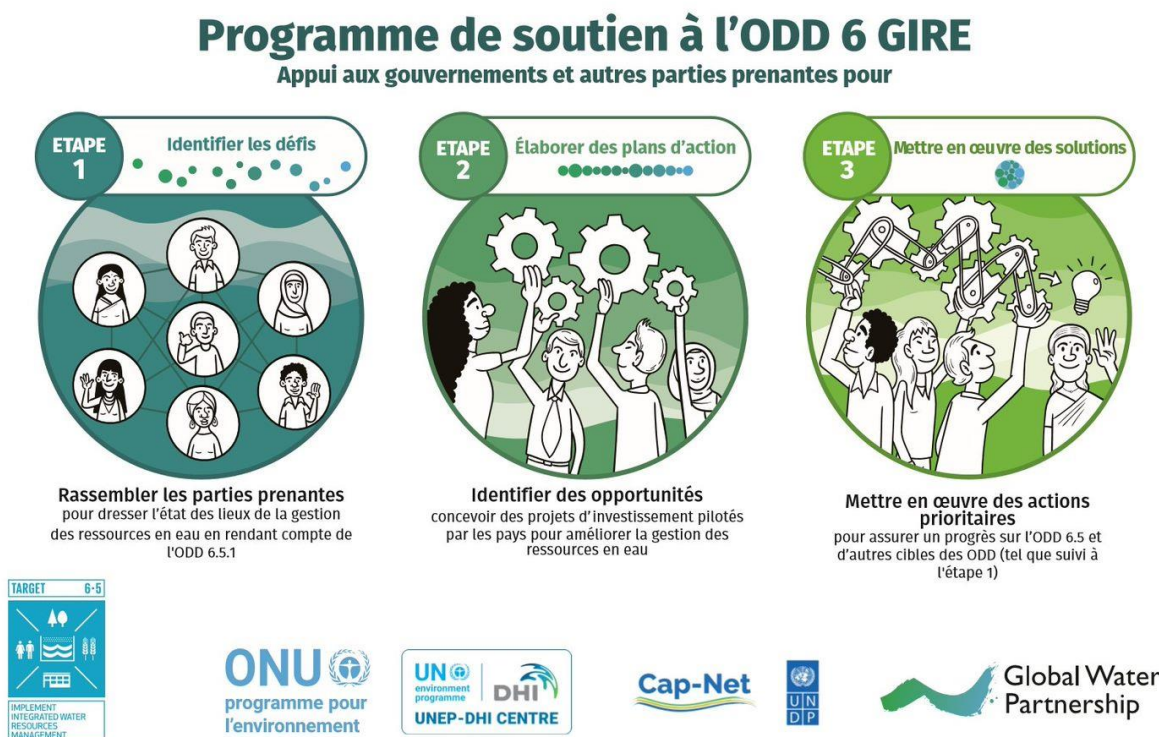
Étape 2 – Élaboration de plans d'action pour la GIRE : À partir des principaux défis en lien avec la GIRE, identifiés lors de l'étape 1, le but de cette étape est de faciliter une démarche multipartite, dirigée par le gouvernement, pour formuler et hiérarchiser les réponses pertinentes. L'étape 2 aboutit généralement à la création d'un plan d'action pour la GIRE, (la désignation peut varier en fonction du pays), qui présente un éventail de possibilités d'investissements attractifs destinées à guider de manière systématique la mise en œuvre des solutions aux défis liés à la GIRE.

Étape 3 – Mise en œuvre des solutions : Aider les pays à mettre en œuvre des solutions dans le domaine de la GIRE en vue d'atteindre l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau, en tant que contribution mesurable à la réalisation des objectifs de développement des pays.

Pourquoi est-il si important de progresser dans la réalisation de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 ?

La seule façon d'atteindre les 17 objectifs de développement durable (ODD), des objectifs ambitieux qui ont été définis dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, est d'adopter une approche intégrée qui tienne compte de la corrélation entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) contribue à coordonner les efforts en matière de développement durable et de gestion de ces précieuses ressources, à tous les niveaux et pour tous les usages. L'eau étant une ressource de plus en plus rare et polluée, il est essentiel de trouver des compromis et des moyens de résoudre les conflits pour qu'elle soit distribuée et utilisée de manière efficace, durable et équitable¹. L'indicateur 6.5.1 sur la mise en œuvre de la GIRE soutient directement et indirectement la réalisation de nombreuses autres cibles des ODD, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté, de l'énergie, du climat, de l'environnement, du genre et de la paix², ainsi que toutes les autres cibles de l'ODD 6.

L'étape 2 en bref



Sur la base des défis liés à la GIRE signalés par chaque pays lors de l'évaluation périodique de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 menée sous l'égide des Nations Unies³, l'étape 2 du Programme de

¹ ONU Environnement, Progrès en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Base de référence mondiale pour l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 : degré de mise en œuvre de la GIRE. 2018.

² Programme des Nations Unies pour l'environnement, Progrès relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau. Série de rapports de suivi de l'ODD 6 – mise à jour de l'état de mise en œuvre de l'indicateur mondial 6.5.1 et besoins d'accélération. 2021.

³ Les conclusions des documents de référence et de la mise à jour 2020 peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/>

soutien à l'ODD 6 GIRE est axée sur la formulation de réponses pertinentes pour renforcer les domaines dans lesquels les pays sont confrontés à des défis liés à l'eau. Pour ce faire, il convient d'élaborer une série d'interventions ciblées, conçues comme autant d'opportunités d'investissements. Au terme de l'étape 2, ces interventions devraient être prêtes à recevoir un financement afin de pouvoir être mises en œuvre au cours de l'étape 3⁴. Il convient de souligner que les trois étapes du Programme de soutien constituent trois volets distincts qui ne se déroulent pas nécessairement dans l'ordre. Cela signifie qu'une étape ne doit pas forcément être terminée pour pouvoir passer à la suivante. D'ailleurs, dans certains cas, plusieurs étapes peuvent se dérouler en parallèle.

L'objectif du Programme de soutien est d'appuyer les activités menées par les pays pour atteindre l'ODD 6.5 sur la mise en œuvre de la GIRE en tant que point d'ancrage pour accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et d'autres objectifs liés à l'eau, pour finalement progresser vers le développement durable. En ce sens, le produit de l'étape 2 est **un plan d'action pour la GIRE**⁵, appelé à compléter le cadre de GIRE existant dans un pays, en s'alignant sur les priorités de développement plus larges, les ODD dans leur ensemble et le programme d'action climatique. Le contenu du plan d'action est expliqué plus en détail dans le document *2D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures*. Le plan d'action pour la GIRE doit être élaboré selon une approche multipartite et multisectorielle sensible au genre et suivre le processus suggéré ci-dessous.

En Afrique, les activités décrites dans le présent document sont mises en œuvre dans le cadre du **Programme d'appui aux investissements dans les ODD du Programme d'investissement pour l'eau en Afrique (AIP)** (voir <https://aipwater.org/sdg-investments/>).

L'étape 2, telle que décrite dans le présent document, contribue au module de travail 7 du programme de l'AIP sur les ODD, tandis que l'étape 3 contribue au module de travail 8.

Processus suggéré pour l'étape 2

Pour les pays pris en charge par le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, il existe une procédure distincte⁶ de demande d'aide pour l'étape 2, qui doit être achevée avant le lancement des activités formelles. Cette procédure comprend la demande officielle d'appui formulée par l'institution ou les institutions d'ancrage dans le pays, l'élaboration et l'approbation d'une note de cadrage et d'un budget, ainsi que la formalisation de démarches administratives. L'appropriation de cette procédure par cette ou ces institution(s) d'ancrage est essentielle pour créer des synergies avec les objectifs plus larges du pays en matière d'ODD ou de développement et pour garantir que les interventions aient des retombées au-delà de leurs seuls résultats immédiats, en contribuant aux autres processus en cours.

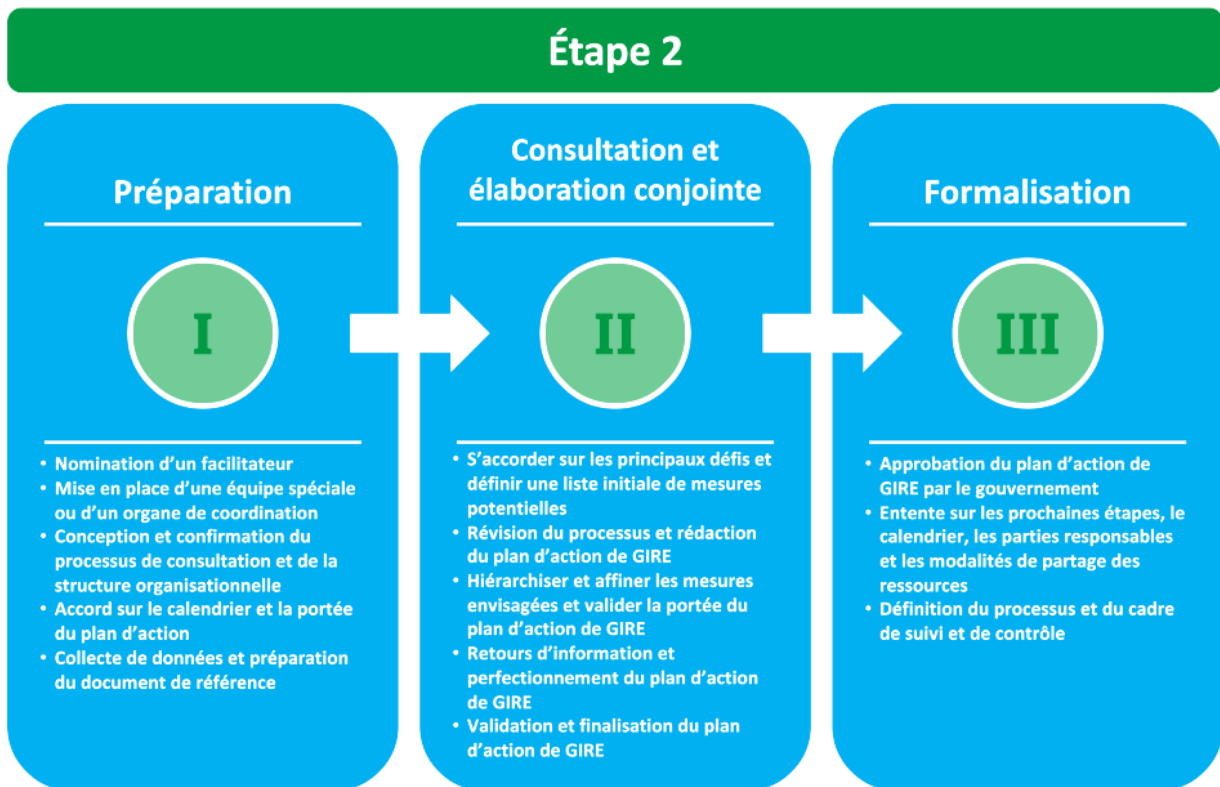
Même s'il est admis que le processus de l'étape 2 doit être adapté au contexte et aux circonstances de chaque pays, il devrait idéalement inclure certains aspects généraux. Voici une suggestion, fondée sur les dix premières expériences nationales⁷, quant à la manière d'organiser le processus formel.

⁴ En fonction de la nature et de la complexité des différentes actions définies au cours de l'étape 2, des travaux préparatoires plus poussés peuvent être nécessaires avant leur mise en œuvre complète. Investir dans ces travaux préparatoires pourrait faire partie de la préparation à la mise en œuvre, lors de la transition entre les étapes 2 et 3.

⁵ Le plan d'action de GIRE peut être désigné sous différents noms selon les pays, en fonction de ce qui est le plus approprié dans leur contexte national. Le nom générique utilisé pour désigner ces produits à l'échelle mondiale est « plan d'action de GIRE ».

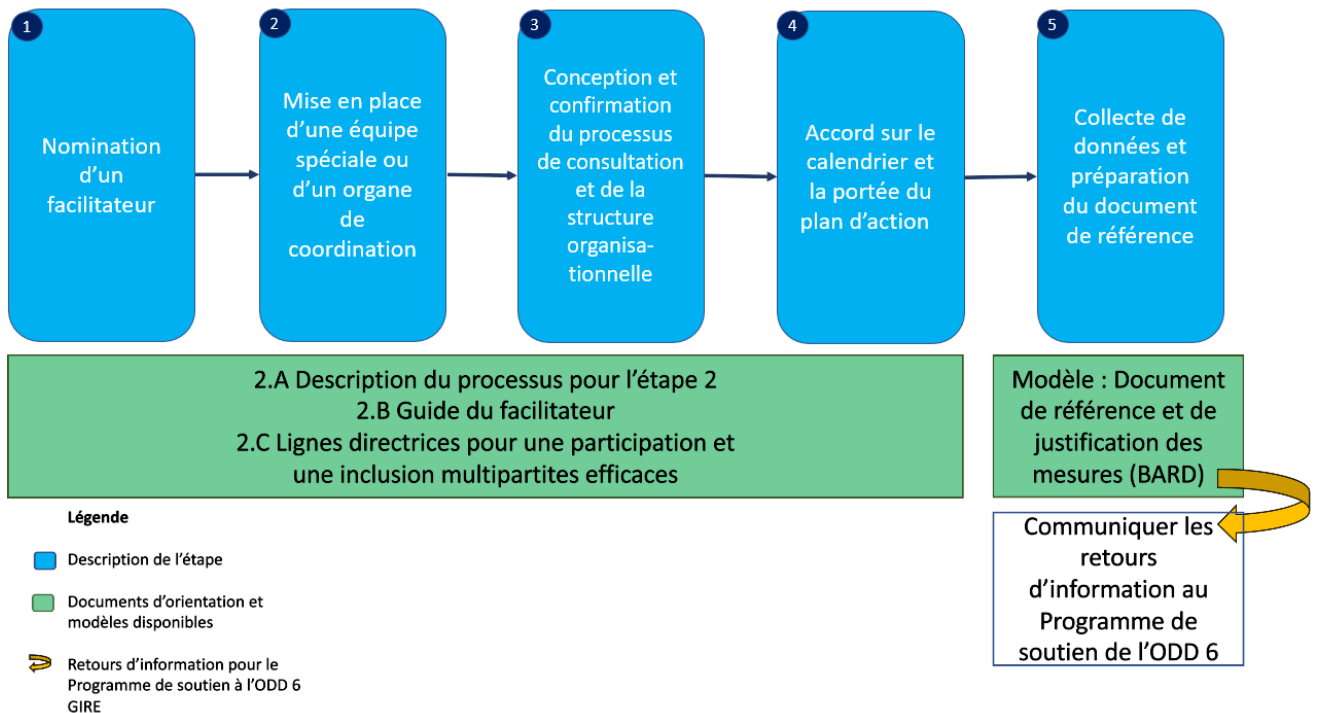
⁶ Veuillez contacter le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE pour en savoir plus sur la procédure de demande d'aide : sdg6iwrmsp@gwp.org.

⁷ Des informations sur les plans d'action existants sont disponibles sur [le site Internet du Programme de soutien](#).



Préparation

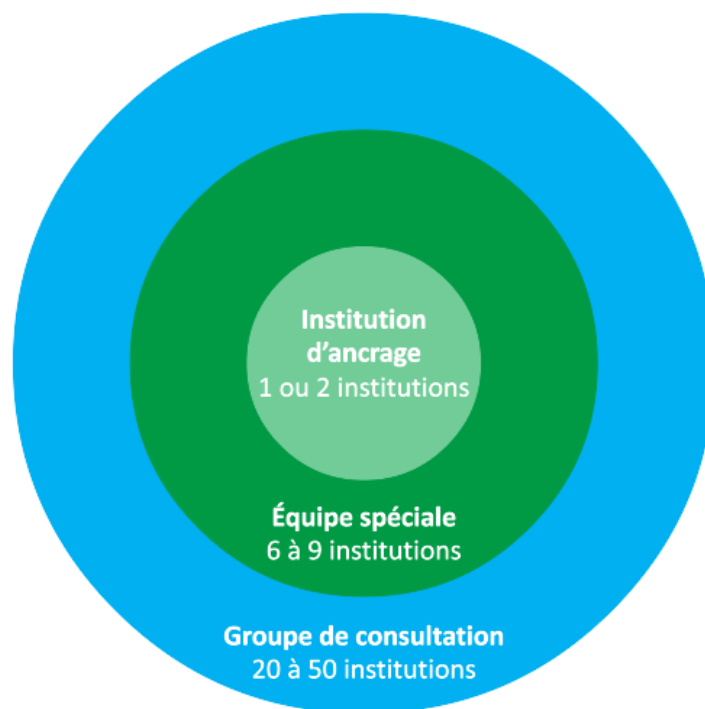
Ce paragraphe donne un aperçu de la *préparation*, la première sous-partie du processus relatif à l'étape 2.



- i. **Nomination d'un facilitateur** : une fois que la préparation a officiellement commencé, un facilitateur est habituellement désigné pour gérer le processus. Ce facilitateur sera chargé d'opérationnaliser la planification, d'organiser et de mettre en œuvre les consultations des parties prenantes lors du processus de l'étape 2, et peut également contribuer à l'élaboration du plan d'action pour la GIRE. La mission et les responsabilités exactes du facilitateur peuvent varier d'un pays à l'autre. Le document *2.B Guide du facilitateur* contient une suggestion de mandat pour cette fonction.
- ii. **Mise en place d'un groupe de travail ou d'un organe de coordination** : une fois que la *préparation* a officiellement commencé, l'institution ou les institutions d'ancrage doivent, idéalement, créer et diriger un groupe de travail ou un organe de coordination similaire pour superviser le processus d'élaboration conjointe du plan d'action pour la GIRE. Cette équipe spéciale doit être composée d'un petit nombre d'institutions (de 6 à 9, selon nous), telles que les ministères des finances et de la planification, des partenaires de développement, des donateurs et les plateformes de coordination pertinentes. Mobiliser ces partenaires à ce stade permet de s'assurer de leur soutien continu tout au long de l'étape 2 et, avec un peu de chance, de l'étape 3. Si un tel organe de coordination existe déjà dans le pays, il peut être utilisé pour ce processus.
- iii. **Élaboration et confirmation du processus de consultation et de la structure organisationnelle** : le réseau du Partenariat mondial pour l'eau soutient généralement les activités relevant de l'étape 2, ainsi que le processus de consultation et peut engager un facilitateur à cette fin (voir le document *2B. Guide du facilitateur* pour en savoir plus). Les **institutions d'ancrage** pertinentes doivent prendre les décisions finales concernant le processus et la structure organisationnelle de l'étape 2, en se fondant sur les commentaires formulés par toutes les parties prenantes. Vous trouverez ci-dessous une suggestion de structure simple pour l'étape 2. La composition du groupe de travail et la définition de l'institution ou des institutions d'ancrage sont décrites au paragraphe précédent. À ce stade, la liste détaillée des parties prenantes à consulter (qui constituent le **groupe de consultation**) doit également être rédigée et approuvée. Il importe que les parties prenantes invitées à participer au processus relèvent tant du secteur de l'eau que d'autres secteurs, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, du développement économique, de l'environnement, de l'aménagement urbain, de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques. Parmi les catégories de parties prenantes qu'il peut être intéressant d'inclure dans le groupe de consultation figurent notamment les institutions publiques nationales et infranationales⁸, les organisations non gouvernementales, les services publics de l'eau et de l'énergie, le secteur privé, les universités et centres de recherche, les agences des Nations Unies, les représentants des groupes vulnérables et marginalisés⁹, les parlementaires, les organismes internationaux de développement, la communauté des donateurs, etc. Il est également vivement conseillé d'inclure les institutions mandatées pour la réalisation des ODD et les autres acteurs responsables de l'accomplissement de leurs différentes cibles, afin de créer des synergies et d'assurer la cohérence entre les objectifs interdépendants. Les critères de participation au processus devraient tenir compte des dimensions de genre et d'âge, afin de garantir une représentation équitable des hommes et des femmes, ainsi que des jeunes et des personnes âgées, lors de la définition des priorités, afin que les interventions prévues ne laissent personne de côté.

⁸ Y compris les institutions publiques de financement et de planification et les autres institutions mandatées des secteurs concernés par les ressources en eau et qui ont une incidence sur celles-ci.

⁹ Selon les pays, ces groupes incluent par exemple des personnes appartenant à un genre spécifique, des jeunes, des communautés autochtones, des agriculteurs, des groupes confessionnels, des syndicats, etc. Le document 2C contient des orientations sur l'inclusion des parties prenantes.



- iv. **Accord sur le calendrier et la portée du plan d'action** : comme mentionné précédemment, un plan d'action pour la GIRE est un engagement pluriannuel partagé par plusieurs parties prenantes du pays pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE en tant que contribution à la réalisation des ODD liés à l'eau. Ce plan d'action doit toutefois être limité dans le temps et dans sa portée. En règle générale, un plan d'action comprend un ensemble de 10 à 15 interventions prioritaires qui peuvent être mises en œuvre dans un délai de 3 à 5 ans.
- v. **Collecte de données et préparation du document de référence** : il convient de réaliser une analyse de base afin de parvenir à une vision commune du contexte global de la GIRE. Celle-ci doit ensuite être résumée dans un document de référence qui peut s'appuyer sur le *modèle de document de référence et de justification (BARD)*, un modèle facultatif disponible sur demande.

Document de référence et de justification (BARD)

Le BARD vise à expliquer comment les mesures envisagées en matière de gouvernance de l'eau peuvent contribuer à améliorer les performances du système d'eau d'un pays. Ce document peut servir de point de départ et de justification pour l'étape 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE. Il définit les interventions possibles que les différentes parties prenantes pourraient considérer comme prioritaires pour faire progresser la sécurité hydrique dans le pays au cours des années à venir. Il contient des orientations sur : l'analyse du contexte, du fonctionnement et de la performance du système de l'eau du pays ; l'analyse fonctionnelle de la gouvernance de ce système ; et un cadre permettant de faire le lien entre la gouvernance et la performance afin de déterminer les principaux défis à relever au niveau de la gouvernance.

Que ce modèle soit utilisé ou non, l'analyse de référence doit tenir compte des éléments suivants :

- **le dernier bilan de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 sur la GIRE¹⁰** – il s'agit du point de départ pour l'identification des défis et des possibilités existants en matière de gouvernance des ressources en eau.
- **le rapport de consultation des parties prenantes¹¹**, si le Partenariat mondial pour l'eau a organisé un atelier à l'étape 1 dans le pays en 2017-2018 et/ou en 2020.
- **la cartographie/l'analyse des parties prenantes** (si disponible) pour recenser les principaux acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau, au niveau du pays/du bassin versant/local.
- **les politiques, plans et stratégies en vigueur en matière de gestion des ressources en eau, d'action climatique et de développement** – il s'agit du point de départ pour garantir la synergie avec les engagements nationaux et les initiatives en cours dans le pays (par exemple, les cadres, politiques et institutions de planification, les instruments de gestion, les financements existants dans le domaine de la GIRE, les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, les plans de renforcement de la résilience, les réformes institutionnelles en cours, etc.).
- **les autres politiques, plans, stratégies et priorités liés à l'eau** – il s'agit du point de départ pour l'identification des domaines dans lesquels une approche de GIRE pourrait donner lieu à des progrès significatifs ayant trait à l'eau (par exemple, l'assainissement, l'irrigation, la lutte contre les inondations et la sécheresse, la qualité de l'eau, les écosystèmes d'eau douce, etc.).
- **les études et évaluations pertinentes en matière de gestion de l'eau** – il s'agit du point de départ pour la production de données probantes solides concernant les défis et les priorités identifiés, ainsi que les mesures proposées (par exemple, les études hydrologiques, les évaluations des risques d'inondation, les rapports sur la qualité de l'eau, les évaluations des risques climatiques, etc.).
- **les données et informations pertinentes relatives au contexte du pays** (réserves disponibles de capital social, économique et environnemental, y compris celles relatives à la disponibilité des ressources en eau et aux infrastructures connexes, notamment les infrastructures naturelles).
- **les données pertinentes relatives au fonctionnement et à la performance du système d'eau** par exemple : 1) des *indicateurs d'entrée* tels que le volume d'eau prélevé par catégorie d'utilisation de l'eau, l'indice de stress hydrique, les investissements annuels dans les infrastructures liées à l'eau par catégorie d'utilisation de l'eau, le budget de fonctionnement du système de gestion des ressources en eau et la valeur créée par catégorie d'utilisation de l'eau, le volume d'eaux usées traitées par catégorie d'utilisation de l'eau, le volume d'eaux usées traitées réutilisées, le volume d'eau distribué non facturé, la surface irriguée/équipée, le taux de prélèvement (par catégorie d'utilisation de l'eau) dans les réserves aquifères fossiles/la surexploitation des aquifères ; 2) des *indicateurs de résultats*, tels que le bilan actuel d'autres indicateurs de l'ODD 6, les indicateurs pertinents relatifs aux coûts des catastrophes liées à l'eau, la valeur de la production de biens et de services liés à l'eau).

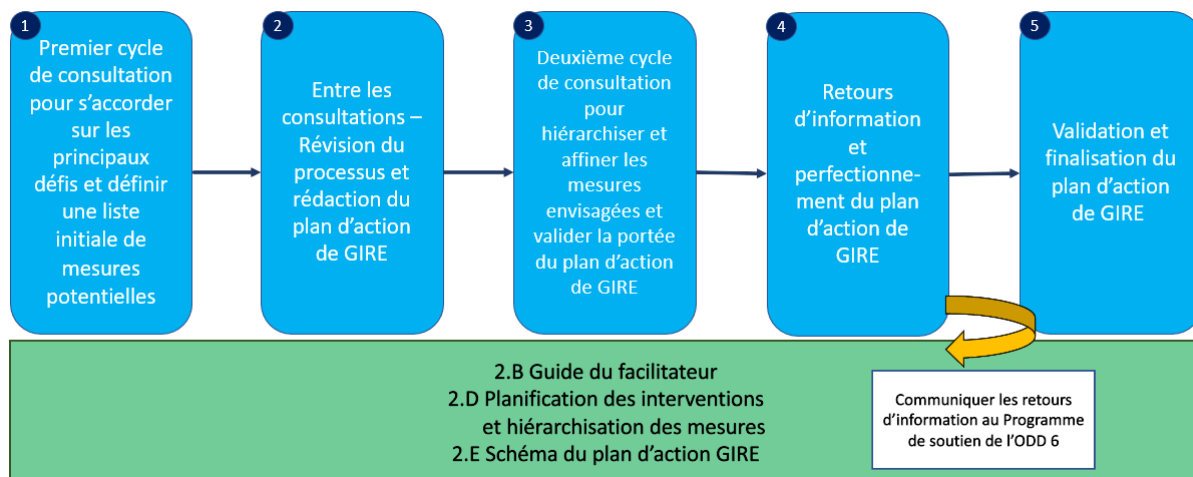
Cette analyse devrait aboutir à un **document de référence** que le groupe de travail se chargera d'étudier et d'approuver. Ce document sera ensuite utilisé comme référence par les participants pendant les consultations et l'élaboration du plan d'action pour la GIRE. Ce

¹⁰ Veuillez vous reporter à la page suivante : <http://iwrmdataportal.unepdhi.org/countrydatabase>.

¹¹ Veuillez vous reporter à la page suivante : <https://www.gwp.org/en/sdg6support/consultations/stage-1-activities/sdg-6.5.1-reporting-in-2020/>.

document de référence doit décrire les défis liés aux performances et à la gouvernance de la GIRE et indiquer les domaines qui devraient faire l'objet d'une attention accrue, en examinant autant que possible les causes profondes des obstacles. Il est suggéré de partager ce document avec le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE afin de faciliter sa révision et les retours d'informations.

Consultation et élaboration conjointe



Ce paragraphe donne un aperçu de la deuxième sous-partie du processus relatif à l'étape 2, à savoir *la consultation et l'élaboration conjointe*.

Étant donné que la GIRE se rapporte à de nombreuses cibles des ODD et à d'autres cadres de développement, il sera nécessaire de solliciter la contribution de multiples parties prenantes issues de divers secteurs et à plusieurs niveaux. Cela permettra une évaluation plus globale des avantages associés à la gestion des ressources en eau, des effets d'entraînement et des compromis possibles dans un éventail de domaines, tout en facilitant la définition conjointe d'interventions pertinentes. Des recommandations sur la constitution du groupe de consultation ont déjà été fournies dans ce chapitre, dans la sous-partie consacrée à la *préparation*.

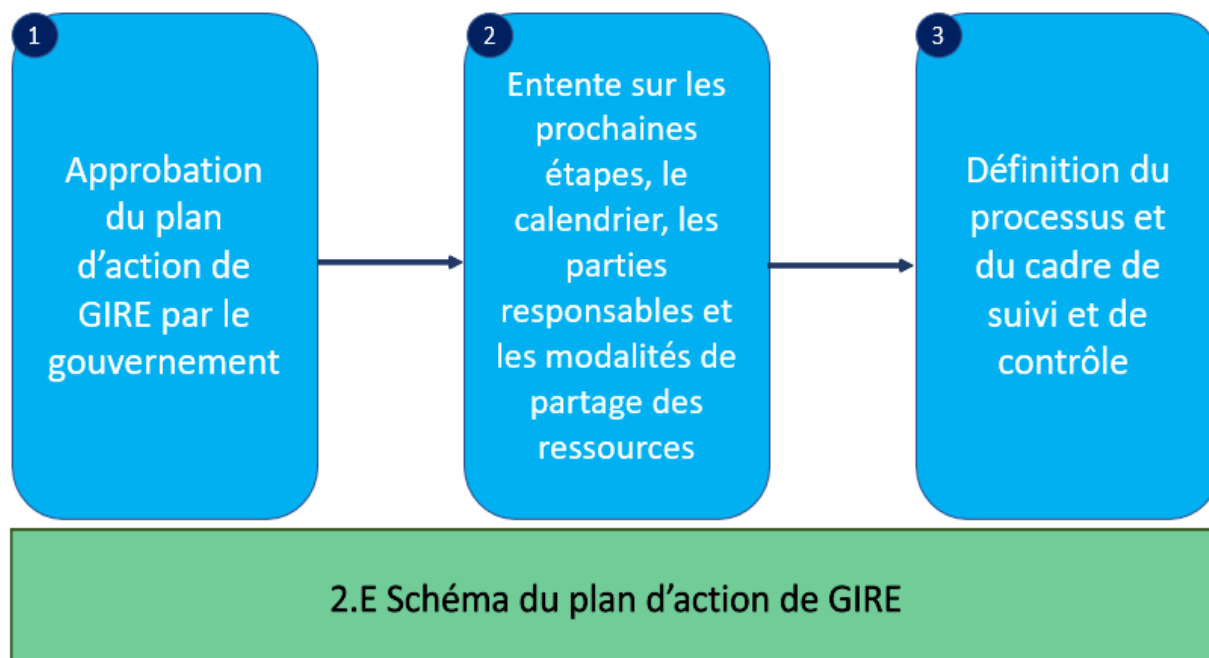
En règle générale, au moins deux ateliers ou consultations multipartites doivent être organisés au cours de l'étape 2, sous les auspices du gouvernement, et animés par l'équipe pays du Partenariat mondial pour l'eau et/ou le facilitateur engagé à cette fin, le cas échéant. Ces ateliers et consultations peuvent se dérouler soit en personne, soit en ligne et peuvent être de nature diverse (séances virtuelles en ligne, sondages en ligne, forums de discussion asynchrones, etc.), afin de favoriser une participation large et inclusive. De plus amples détails sur l'utilisation des moyens de consultation virtuels sont fournis dans le document 2C. *Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces*.

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE et ses partenaires se proposent également de participer au processus de consultation des parties prenantes. Par exemple, les pays qui souhaitent se concentrer sur la qualité de l'eau ou sur les écosystèmes aquatiques peuvent demander une présentation du PNUE sur le bilan des indicateurs 6.3.2 et 6.6.1 et les défis connexes dans ce pays.

- i. **Premier cycle de consultation pour s'accorder sur les principaux défis et définir une liste initiale de mesures potentielles** : généralement, un premier atelier sert à présenter le document de référence, à recueillir les commentaires des différentes parties prenantes sur les défis liés à l'eau, à classer ces défis par ordre de priorité et à dresser une longue liste de mesures susceptibles de contribuer à les relever.

- ii. **Révision du processus et rédaction du plan d'action pour la GIRE** : le groupe de travail devra sans doute se réunir entre les différentes consultations ouvertes afin d'affiner le processus et d'examiner les contributions fournies par les parties prenantes en vue d'élaborer le projet de plan d'action pour la GIRE, conformément au document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE*
- iii. **Deuxième cycle de consultation pour hiérarchiser et affiner les mesures envisagées et valider la portée du plan d'action pour la GIRE** : un deuxième atelier ou une deuxième consultation pourrait être organisé(e) afin d'établir des priorités et étoffer les mesures envisagées, ainsi que pour confirmer la portée du plan d'action pour la GIRE. Le document 2D. *Planification des interventions et hiérarchisation des mesures* contient des explications plus détaillées sur la portée et la hiérarchisation suggérées des mesures.
- iv. **Retours et perfectionnement du plan d'action pour la GIRE** : une fois les interventions prioritaires énoncées, mais avant leur formalisation, il convient d'en faire part au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE afin de faciliter les retours d'informations et le partage d'expériences entre les pays, et d'identifier des possibilités supplémentaires d'étayer ces interventions. Le projet de plan d'action pour la GIRE doit ensuite être soumis à un groupe de travail pour examen, puis aux autres parties prenantes concernées. Le mécanisme d'examen et d'approbation peut varier selon les cas mais il doit être transparent pour les parties prenantes qui ont participé au processus.
- v. **Validation et finalisation du plan d'action pour la GIRE** : une fois que tous les commentaires supplémentaires des parties prenantes ont été reçus et examinés, le plan d'action pour la GIRE doit être finalisé en étroite coordination avec les membres du groupe de travail et les institutions d'ancrage, en vue d'obtenir l'approbation du plan d'action GIRE final par le groupe de travail et le groupe de coordination.

Formalisation



Cette section donne un aperçu de la troisième et dernière sous-partie du processus relatif à l'étape 2, à savoir la *formalisation*.

- i. **Approbation du plan d'action pour la GIRE par le gouvernement** : après approbation par le groupe de travail et le groupe de consultation, le gouvernement national doit officiellement approuver le plan d'action pour la GIRE pour faciliter sa mise en œuvre ultérieure. Le degré de formalisation institutionnelle requis dépend de la situation du pays en question, mais peut inclure la publication du plan dans les canaux ou les journaux officiels de l'État, son adoption officielle par les plateformes gouvernementales, ou tout autre moyen ratifiant le soutien politique au plan. Il peut également être officiellement approuvé par d'autres institutions qui s'engagent à soutenir sa mise en œuvre.
- ii. **Entente sur les prochaines étapes, le calendrier, les parties responsables et les modalités de partage des ressources** : pour assurer cette mise en œuvre, il est nécessaire de convenir des prochaines étapes, du calendrier, des parties responsables et des modalités de partage des ressources. Cela peut impliquer la signature de protocoles d'accord supplémentaires, d'ententes de collaboration ou d'autres documents contractuels. Le but est que les interventions prévues dans le plan d'action disposent du financement nécessaire à leur mise en œuvre dès la finalisation du plan d'action. Il est à espérer que le gouvernement pourra affecter officiellement des ressources budgétaires pour soutenir la mise en œuvre du plan qui pourra à son tour servir à obtenir un soutien financier extérieur. Le plan d'action pour la GIRE peut également contribuer à d'autres plans, programmes, documents de projet ou autres documents similaires existants, en y intégrant les activités de GIRE qui y sont énoncées. Il peut s'agir d'une contribution écrite officielle à un ODD en cours de réalisation ou à un processus de développement national, tel qu'un plan d'action plus large sur l'ODD 6, un plan national d'adaptation, des contributions déterminées au niveau national (CDN), des plans de développement territorial, etc. Ces mécanismes peuvent à leur tour contribuer à réunir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action. Une fois complété et approuvé par les institutions d'ancrage, le plan d'action de GIRE doit être communiqué au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE qui le publiera sur son site Internet pour promouvoir les mesures adoptées et partager les résultats, en incluant notamment chaque intervention dans l'outil de recherche de plans d'action pour la GIRE. Le plan d'action pour la GIRE peut être rédigé dans la principale langue parlée du pays, accompagné d'un résumé en anglais (voir le modèle figurant à l'annexe du document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE*).
- iii. **Définition du processus et du cadre de suivi et de contrôle** : pour être couronnée de succès, la mise en œuvre du plan d'action pour la GIRE doit reposer sur une méthode claire et structurée de suivi, d'évaluation et de communication des progrès avec toutes les parties prenantes intéressées. Un plan réussi garantira également la responsabilisation à l'égard des investissements réalisés. Des conseils supplémentaires sont fournis dans le document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE* et ses modèles connexes. L'intégration d'une approche de GIRE dans les processus de gouvernance liés à l'eau peut se faire à moyen ou long terme. Selon le type de changement de gouvernance visé, il est donc possible que les résultats ne se matérialisent pas pendant la période d'intervention initiale. En ce sens, les pays sont encouragés à profiter de l'occasion offerte par le contrôle et les rapports périodiques sur l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 pour assurer le suivi de leur plan d'action. Cependant, les pays sont également invités à réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan d'action en utilisant des processus et des cadres existants ou nouvellement conçus, mieux adaptés aux spécificités de leur situation, aux ressources dont ils disposent et à leurs domaines d'intervention prioritaires. Cela peut également inclure le suivi de l'indicateur 6.5.1 au niveau infranational, ou au niveau régional ou continental. Il est nécessaire d'assurer la compatibilité entre les différents systèmes de suivi utilisés pour contrôler les progrès réalisés dans le domaine de la GIRE, le plan d'action pour la GIRE et, plus généralement, les ODD liés à l'eau.

Rôles et responsabilités suggérés

Acteur	Rôle/responsabilité
<p>Institution(s) d'ancrage : 1 à 2 institution(s) publique(s), y compris le ministère mandaté pour l'indicateur 6.5.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> prise en charge globale du processus coordination avec le groupe de travail et le groupe de consultation, les autres institutions publiques et les processus en cours dans le pays et/ou la région présidence du groupe de travail organisation officielle des ateliers de consultation doit idéalement engager des ressources budgétaires pour soutenir la mise en œuvre de certaines des mesures prioritaires
<p>Équipe spéciale : 6 à 9 parties prenantes clés du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> supervise la préparation du plan d'action pour la GIRE et l'approuve. apporte sa contribution aux ateliers de consultation et autres mécanismes de participation des parties prenantes. peut contribuer financièrement au processus de l'étape 2 et/ou à la mise en œuvre de certaines des mesures prioritaires
<p>Groupe de consultation : 20 à 50 parties prenantes pertinentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> est invité à examiner le document de référence et à formuler, le cas échéant, des commentaires le concernant. apporte sa contribution à la liste initiale des interventions possibles en matière de GIRE et à l'orientation générale du plan d'action pour la GIRE. participe à la hiérarchisation des interventions en vue d'en dresser la liste définitive. cherche à synchroniser ses propres activités, études et analyses avec les interventions prioritaires en matière de GIRE, afin d'en soutenir la mise en œuvre.
<p>Partenariat mondial pour l'eau : Partenariats régionaux ou nationaux pour l'eau ou groupe de partenaires (selon le cas)</p>	<ul style="list-style-type: none"> liaison entre le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE et les institutions d'ancrage dans chaque pays recensement et mobilisation des principales parties prenantes et des structures de coordination préparation et organisation des ateliers ou autres consultations avec les parties prenantes recrutement et gestion des appuis externes, tels que des facilitateurs ou d'autres consultants soutien au processus global et à l'élaboration du plan d'action pour la GIRE
<p>Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE : PNUE, GWPO, PNUE-DHI, Cap-Net</p>	<ul style="list-style-type: none"> coordonne l'échange de connaissances entre les pays et l'établissement de rapports sur les enseignements tirés. élabore et distribue des supports de connaissances sur mesure pour aider les intervenants au niveau des pays. (si nécessaire et disponible) alloue un financement à effet catalyseur pour soutenir les activités de l'étape 2. examine la liste des interventions prioritaires et l'ébauche du plan d'action pour la GIRE et formule des commentaires à leur sujet. fait la promotion du plan d'action pour la GIRE finalisé à travers ses propres canaux de communication.

Calendrier de l'étape 2 fourni à titre indicatif

Il n'y a pas de calendrier standard pour la mise en œuvre de l'ensemble du processus de l'étape 2, étant donné qu'il dépend des besoins et des circonstances de chaque pays. Cependant, en se fondant sur les expériences passées, il convient d'envisager que l'étape 2 dure de 6 à 9 mois. Voici un calendrier indicatif pour ce processus :

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9
Préparation									
Nomination d'un facilitateur									
Mise en place de l'équipe spéciale/organe de coordination									
Conception/confirmation du processus et de la structure organisationnelle									
Accord sur le calendrier et la portée du plan d'action									
Collecte de données et préparation du document de référence									
Consultation et élaboration conjointe									
1 ^{re} consultation des parties prenantes (s'accorder sur les principaux défis, définir une liste initiale d'interventions)									
Révision du processus et rédaction du plan d'action de GIRE									
2 ^e consultation des parties prenantes (hiérarchiser et affiner les interventions, valider la portée du plan d'action)									
Retours d'information et perfectionnement du plan d'action									
Validation et finalisation du plan d'action									
Formalisation									
Approbation du plan d'action par le gouvernement									
Entente sur les prochaines étapes, le calendrier, les parties responsables et les modalités de partage des ressources									
Définition du processus/cadre de suivi et de contrôle									

Budget

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est à la disposition des pays pour les accompagner dans leurs efforts de conception et de mise en œuvre des interventions de GIRE. Sur demande, il peut leur fournir jusqu'à 20 000 € pour faciliter la réalisation de l'étape 2. Ce processus doit être cofinancé par le budget de l'État et/ou des financements à l'échelle locale, pour un montant au moins égal à la somme maximale fournie par le Programme de soutien pour l'étape 2 (soit 20 000 €). Ce financement peut se faire en nature ou en espèces. Il doit être mentionné dans la procédure de demande d'aide et faire l'objet d'un rapport après la finalisation de l'étape 2. Cela signifie que le coût global de mise en œuvre de l'étape 2 pourrait s'élever à environ 40 000 €, bien que ce chiffre varie en fonction du coût relatif des activités dans chaque pays, selon que le processus se déroule en présentiel et/ou en ligne, etc.

Si le montant demandé au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est inférieur à 20 000 € pour l'étape 2, la différence entre le montant demandé et ces 20 000 €, plus 15 000 € supplémentaires, peuvent être mis à disposition du pays sur demande pour soutenir la mise en œuvre de l'étape 3. Cette demande doit être effectuée une fois l'étape 2 finalisée. Dans ce cas, la mise en œuvre de l'étape 3 doit elle aussi être cofinancée par des moyens nationaux à hauteur du même montant ou plus. De cette manière, le Programme de soutien peut fournir un maximum de 35 000 € combinés pour les étapes 2 et 3, ce qui implique un financement total d'au moins 70 000 €.

Exemple de financement pour les étapes 2 et 3

Le pays X demande 16 000 € au Programme de soutien pour l'étape 2, en engageant au moins le même montant (16 000 €) pour cette étape. À l'issue des activités de l'étape 2, et si nécessaire, le Programme de soutien peut fournir jusqu'à 19 000 € pour faciliter la mise en œuvre de l'étape 3 (soit 4 000 € non utilisés de l'étape 2 plus 15 000 € supplémentaires), le pays devant contribuer au moins à hauteur du même montant (19 000 €) à l'étape 3, en espèces ou en nature.

Le soutien financier sera canalisé à travers le réseau du Partenariat mondial pour l'eau, notamment par ses partenariats régionaux pour l'eau, ses partenariats nationaux pour l'eau et/ou des groupes de partenaires organisés. La procédure de demande d'aide et les critères y afférents sont disponibles sur demande auprès du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Dossier d'accélération de la GIRE

Une série de documents d'orientation et de modèles ont été mis au point en vue d'aider les pays à appliquer la méthodologie énoncée dans la présente description du processus. Désigné sous le nom de « dossier d'accélération pour la GIRE », cet ensemble de supports est composé des documents suivants :

2A Description du processus – décrit le but et le processus d'élaboration d'un plan d'action pour la GIRE. Ce document présente des concepts et des méthodes importants pour parvenir à un processus durable.

2B Guide du facilitateur – il s'agit d'un document de base orientant l'embauche du facilitateur qui sera chargé de gérer le processus. Il décrit en détail les principaux livrables et activités attendus du facilitateur et peut être annexé à son contrat.

2C Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces – compte tenu de la nature multipartite des consultations, ce document contient des orientations pour choisir de manière adéquate les parties prenantes qui seront appelées à participer aux consultations.

2D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures – décrit les détails relatifs au plan d'action et donne des conseils utiles pour classer les interventions par ordre de priorité.

2E Schéma du plan d'action de l'ODD6 GIRE – pour faciliter la préparation du plan d'action, chaque section comporte des indications sur l'orientation suggérée, susceptible de simplifier la mise en œuvre ultérieure des interventions choisies.

Enfin, par l'intermédiaire d'un cours en ligne, le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE dispense des conseils plus approfondis fondés sur le cadre d'accélération.

Cours en ligne sur la planification des interventions de GIRE – Disponible sur le campus virtuel Cap-Net à partir de juin 2022, ce cours passe en revue les bases de la planification des interventions pour la GIRE et décrit des techniques utiles pour la facilitation, la négociation et la mise en œuvre de projets, etc. Le cours est gratuit et accessible à toute personne intéressée. Le lien vers le cours sera mis en ligne dès qu'il sera prêt.

Le dossier d'accélération pour la GIRE sera mis à jour régulièrement, en se fondant sur l'expérience acquise au cours de sa mise en œuvre. Veuillez faire part de tout commentaire ou toute suggestion contribuant à l'amélioration du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE à ses coordonnateurs à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Aidez le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE !

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE nécessite lui aussi un appui financier supplémentaire pour contribuer à ce processus et aider davantage de pays. Les donateurs intéressés sont priés d'écrire à l'adresse sdg6iwrmsp@gwp.org pour obtenir plus d'informations sur la manière dont ils peuvent contribuer au succès du Programme de soutien.

Définitions clés

Dans le présent document, certains termes clés employés ont une signification particulière dans ce contexte. En vue de clarifier certains de ces termes clés, nous vous invitons à lire les définitions suivantes :

- **Plan d'action pour la GIRE** : un engagement pluriannuel partagé par plusieurs parties prenantes pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE, comportant un nombre limité de mesures prioritaires. Le nom exact de ce document peut varier d'un pays à l'autre.
- **Interventions (ou mesures) prioritaires** : des possibilités d'investissement ambitieuses susceptibles d'attirer des financements et un soutien de la part du secteur public, du secteur privé et des donateurs internationaux. Les « interventions » peuvent être des projets, des programmes, des réformes ou toute autre initiative pertinente qui utilise une approche de GIRE, sur tout aspect lié à la théorie et à la pratique de la GIRE.
- **Investissements** : le temps et/ou les autres ressources financières ou non financières engagées par une organisation ou une personne lorsqu'elle s'attelle à une intervention donnée.
- **Institution d'ancrage** : l'organisme ou les organismes public(s) clé(s) au sein du gouvernement national, généralement l'organisme chargé de la gestion des ressources en eau, qui dirigera les processus des étapes 2 et 3. Cela devrait inclure l'institution chargée de rendre compte des progrès réalisés par rapport à l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6.
- **Groupe de travail** : un organe de coordination comptant un nombre limité de membres avec lequel le plan d'action pour la GIRE est élaboré. Outre l'institution ou les institutions d'ancrage, il peut s'agir, par exemple, des ministères des finances et de la planification, des partenaires de développement, des donateurs et des plateformes de coordination pertinentes.



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.B Guide du facilitateur

Octobre 2021

Objet du présent document

Ce document fait partie d'un dossier global d'accélération pour l'étape 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE. Veuillez vous référer au document 2A. *Description du processus pour l'étape 2* pour en savoir plus sur l'étape 2 et le plan d'action pour la GIRE en résultant, qui est le principal produit de cette étape. Pour contribuer à ce produit, le Programme de soutien peut engager un facilitateur qui suivra le processus jusqu'à son aboutissement¹². Le présent document vise à orienter le travail de ce facilitateur, en suggérant quelques techniques qui peuvent être utilisées et adaptées aux circonstances de chaque pays. Ce document peut être inclus en annexe dans le contrat d'embauche du facilitateur.

Il est complété par le cours sur la planification des interventions proposé sur le campus virtuel Cap-Net qui sera mis en ligne d'ici la fin de l'année 2021. Pour accéder à ce cours, ou pour toute demande d'aide concernant le processus de l'étape 2, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org.

Mandat suggéré pour le facilitateur du processus

Objectif :

Le produit attendu de l'étape 2 est un plan d'action pour la GIRE assorti d'un calendrier, approuvé par les parties prenantes et ratifié par l'institution ou les institutions nationales d'ancrage concernées. Le rôle du facilitateur dans ce processus est d'aider, avec l'équipe compétente du Partenariat mondial pour l'eau, l'institution ou les institutions d'ancrage et les parties prenantes concernées à élaborer conjointement le plan d'action pour la GIRE. Pour remplir ce rôle, le facilitateur doit suivre le processus de l'étape 2, tel qu'il est décrit dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. L'équipe du Partenariat mondial pour l'eau pertinente, qu'il s'agisse d'un Partenariat régional pour l'eau (PRE), d'un Partenariat national pour l'eau (PNE), ou d'un groupe de partenaires du Partenariat mondial pour l'eau, désignera un représentant pour superviser les activités du facilitateur.

Dans le cadre de ce processus, les parties prenantes apportent leur contribution à travers une série de consultations qui peuvent prendre diverses formes. Ces consultations ont pour vocation d'aboutir à une liste commune de défis liés à l'eau, couplée à une liste de mesures prioritaires destinées à relever plus facilement ces défis. Ces listes devraient être incluses dans le projet de plan d'action pour la GIRE. Une fois le plan d'action finalisé et approuvé par le gouvernement et les partenaires concernés, le facilitateur doit superviser le suivi avec l'institution ou les institutions d'ancrage, le bureau du Partenariat mondial pour l'eau pertinent et les autres parties prenantes clés jusqu'à l'aboutissement de l'étape 2.

Nous présentons ci-après un ensemble de suggestions pour le facilitateur : livrables, profil, calendrier et liste de tâches détaillées pour chaque phase de l'étape 2. Il s'agit d'un simple point de départ et chaque pays doit adapter ces éléments en fonction de ses propres circonstances. Les pays peuvent donc librement ajouter ou retrancher des points à ce qui suit selon leurs besoins.

Calendrier indicatif

Il n'y a pas de calendrier précis pour la mise en œuvre de l'étape 2, étant donné qu'il dépend des besoins et des circonstances de chaque pays. Cependant, il convient d'envisager que l'étape 2 puisse durer de 6 à 9 mois. Un exemple de calendrier pour ce processus figure dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. Veuillez noter que le facilitateur peut éventuellement être

¹² Il peut s'avérer nécessaire de faire appel à d'autres consultants pour obtenir les résultats de l'étape 2 escomptés, en collaboration avec le facilitateur.

engagé pour une période plus courte que la durée totale de l'étape 2. Le nombre total de jours nécessaires de travail dépend du contexte et de l'accord avec le PRE ou le PNE. Par le passé, les facilitateurs ont consacré entre 30 et 60 jours de travail à l'exécution de leur mandat.

Livrables

1. Rédiger une définition détaillée du processus de consultation, comprenant le programme des consultations en personne ou virtuelles, ainsi que les moyens de consigner toutes les mesures proposées en matière de GIRE, et dresser la liste des parties prenantes à inviter. Finaliser les versions de ces documents en tenant compte des commentaires du groupe de travail et de l'institution ou des institutions d'ancrage.
2. Rédiger un document de référence résumant les principaux défis (et dressant une liste préliminaire des possibilités à étudier) liés à l'amélioration de la GIRE, en se fondant sur les contributions mentionnées dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*. Le modèle facultatif du *Document de référence et de justification des mesures de GIRE (BARD)* peut être utilisé à cette fin. Finaliser les versions de ces documents en tenant compte des commentaires du groupe de travail et de l'institution ou des institutions d'ancrage.
3. Effectuer la synthèse de la première consultation, notamment des principaux défis liés à l'eau et de toutes les suggestions formulées par les participants concernant d'éventuelles interventions dans le domaine de la GIRE.
4. Adapter l'ordre du jour des consultations ultérieures en fonction des commentaires recueillis lors de la première consultation.
5. Effectuer la synthèse de la deuxième consultation, en résumant notamment toutes les mesures prioritaires en matière de GIRE.
6. Rédiger un projet de plan d'action pour la GIRE, conformément aux directives du document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD6 GIRE*. Le plan d'action doit être rédigé dans la principale langue du pays. Il convient en outre d'en rédiger un bref résumé en anglais.
7. Rédiger le plan d'action pour la GIRE final, en tenant compte de tous les commentaires formulés au sujet de la version préliminaire.
8. Fournir un produit livrable final avec des versions électroniques modifiables de tous les documents générés lors de la consultation, conformément aux directives du document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*.

Le rôle du facilitateur dans la sous-étape de *préparation* :

1. Examiner en détail les conseils fournis dans le dossier d'accélération et terminer le cours en ligne sur la planification des interventions sur la GIRE, en apportant la preuve de son achèvement (voir le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2* pour en savoir plus).
2. Assurer la liaison avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau afin de contribuer à la définition détaillée du processus de consultation, y compris l'appropriation potentielle du processus, son calendrier, l'orientation suggérée, les méthodes à employer, la composition du groupe des parties prenantes, le programme provisoire de la ou des consultations (voir le modèle en annexe 1), la ou les langue(s) de travail, le(s) lieu(x) ou plateforme(s) de la ou des consultations ainsi que les dates correspondantes, une liste des participants à inviter lors du processus, en tenant compte des critères de diversité relatifs au secteur, au genre, à l'âge et à d'autres formes de diversité¹³, et en considérant les ressources disponibles, la situation actuelle du pays, les mécanismes d'engagement communs et tout autre critère pertinent (*livrable n° 1*).

¹³ En s'appuyant sur le document 2C *Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces*

3. Rédiger un document de référence pour éclairer les discussions lors de l'atelier, identifiant les défis les plus pressants liés à l'eau et les solutions possibles (*livrable n° 2*). Dans cette optique, une liste de documents de préparation à lire figure dans le document 2A. *Description du processus pour l'étape 2*.
4. Veiller à ce que l'invitation et les documents de préparation (y compris le document de référence) soient envoyés à tous les participants suffisamment en avance pour faciliter leur participation active au processus. Le délai entre l'envoi de l'invitation et la tenue de la consultation peut varier d'un pays à l'autre. Toutefois, d'une manière générale, l'invitation doit être envoyée aux participants au moins deux semaines avant l'événement.
5. Si cela s'avère nécessaire et approprié, des entretiens individuels avec des parties prenantes clés et/ou des groupes particulièrement marginalisés peuvent être organisés en dehors des consultations officielles afin de préparer de manière appropriée les conversations de groupe, de faire converger les attentes et de garantir des conditions aussi équitables que possible.
6. Communiquer le *livrable n° 2* au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, en envisageant de tenir une première réunion avec l'équipe mondiale pour obtenir des retours d'informations sur l'avancement du processus.

Rôle du facilitateur dans la sous-étape de consultation et d'élaboration conjointe

1. Préparer, animer et assurer le suivi des consultations (ainsi que les réunions du groupe de travail), sous la direction de l'institution ou des institutions d'ancrage, et en coordination avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau.
2. Définir clairement les rôles et les responsabilités des participants et des organisateurs, en se référant aux critères requis pour l'achèvement du plan d'action tel que décrit dans le document 2E. *Schéma du plan d'action de l'ODD 6 GIRE* (par exemple, calendrier, cibles associées à chaque intervention, sources de financement potentielles, cadre de suivi, etc.).
3. Veiller à ce que toutes les observations formulées au cours des consultations soient dûment consignées. Bien que la prise de notes ne relève pas directement de la responsabilité du facilitateur, ce dernier doit s'assurer que cette tâche est correctement accomplie, surtout si plusieurs conversations ont lieu en parallèle. A cette fin, il peut se révéler nécessaire d'enregistrer la conversation.
4. Faire la synthèse de chaque consultation, en consignnant toutes les interventions pour la GIRE suggérées lors de la première consultation (*livrable n° 3*) et toutes les mesures prioritaires définies lors de la seconde consultation (*livrable n° 5*).
5. Pendant les consultations, gérer le temps pour s'assurer que les conversations aboutissent à des conclusions pertinentes et utiles, en veillant à ce que les points de vue de tous les participants soient entendus et pris en compte, et à ce qu'un accord soit trouvé pour prendre des décisions claires et décider de la marche à suivre, notamment en ce qui concerne les rôles, les responsabilités, les mesures de suivi et les délais convenus.
6. En se fondant sur la première consultation, proposer et négocier un accord sur les moyens précis pour classer les actions par ordre de priorité afin d'aboutir à une liste restreinte et consensuelle lors de la ou des consultations ultérieures, et actualiser l'ordre du jour de la deuxième consultation (*livrable n° 4*).
7. Élaborer et diffuser le projet de plan d'action pour la GIRE et les autres documents clés résultant des consultations, en étroite collaboration avec le groupe de travail et le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE (*livrable n° 6*), en envisageant la possibilité d'organiser une réunion avec l'équipe mondiale du Programme de soutien afin d'examiner les progrès accomplis.

8. Finaliser le plan d'action pour la GIRE en se fondant sur les observations et les commentaires reçus et le présenter au groupe de travail pour approbation officielle (*livrable n° 7*).
9. Distribuer les formulaires d'évaluation et demander aux participants de les remplir (voir l'annexe 2).

Rôle du facilitateur dans la sous-étape de la *formalisation*

1. Faciliter le processus de formalisation de l'étape 2 en soutien au groupe de travail, en encourageant l'adhésion au plan d'action.
2. Veiller à la clarté des mesures de suivi avec le groupe de travail.
3. Fournir au représentant désigné par le Partenariat mondial pour l'eau un dossier final comprenant tous les documents produits pendant le processus de consultation (*livrable n° 8*).

Profil du facilitateur

- Bonne connaissance du contexte politique, socio-économique et environnemental du pays.
- Parler et écrire couramment la principale langue du pays et avoir un niveau acceptable d'anglais écrit et oral.
- Diplôme d'études supérieures pertinent dans un domaine en rapport avec l'objet du processus de consultation.
- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources en eau ou en rapport avec ce domaine, tant sur le plan technique que sur celui de la gouvernance.
- Expérience de travail avérée dans le cadre des ODD.
- Solide expérience dans l'élaboration de programmes liés à l'eau, la planification stratégique, l'établissement d'objectifs pour intégration dans un cadre logique et la facilitation de processus multipartites.
- Si certaines parties du processus de consultation doivent se dérouler virtuellement, le facilitateur doit idéalement avoir une certaine expérience de l'animation de réunions en ligne et connaître les meilleures pratiques dans ce domaine. Il doit notamment connaître les plateformes, les logiciels et les stratégies appropriés pour optimiser l'efficacité des processus virtuels.

Annexe 1 : Modèle pour définir le processus et l'ordre du jour de la première consultation

Les parties en italique sont données à titre indicatif et doivent être supprimées une fois le modèle rempli.

[La note de cadrage doit inclure les logos des organisations participantes].

Première consultation sur l'élaboration d'un plan d'action pour la GIRE dans le cadre des ODD

Date et lieu

1. Contexte

Dans le cadre de la *Stratégie nationale* [indiquer le nom], le Gouvernement [indiquer l'adjectif correspondant au nom du pays], par l'intermédiaire de [indiquer le nom de l'organisation responsable], organise une consultation sur l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD). Cette activité est appuyée par le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, qui est conçu pour aider les pays à adopter une approche ciblée et coordonnée du suivi et de la mise en œuvre de la cible 6.5 des ODD (d'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux), mesurée au moyen de l'indicateur 6.5.1. L'objectif général du Programme de soutien est de faire progresser la GIRE afin de favoriser les améliorations liées à l'eau qui auront un impact tangible et durable sur le terrain. Cet impact se traduit par des progrès vers les autres cibles de l'ODD 6 et la réalisation d'autres objectifs plus larges liés à l'eau.

Cette consultation fait suite à la consultation nationale réalisée le (date) sur la situation actuelle de la GIRE en/à/à la/au/aux [indiquer le nom du pays] à travers une enquête composée de 33 questions ayant fait l'objet de discussions, d'une évaluation et d'un rapport à ONU-Eau. Les résultats de cette consultation sont présentés dans le document suivant : lien, et au niveau national lien. Ils montrent les principaux défis auxquels le/la/l'/les [nom du pays] est confronté(e) dans le domaine de la GIRE.

2. Objectifs de la consultation

L'objectif premier de la consultation est d'identifier et de formuler des mesures prioritaires qui permettront de répondre de manière appropriée aux problèmes de gestion des ressources en eau, en fonction des besoins du secteur, des priorités nationales, des capacités institutionnelles et financières du pays, ainsi que des résultats de l'enquête susmentionnée. Cet ensemble de mesures devrait constituer un portefeuille d'investissements avec lequel le pays pourra à la fois engager des fonds et attirer un soutien financier supplémentaire pour les années à venir.

Afin d'optimiser l'appropriation des interventions envisagées au cours de la consultation, un ensemble de partenaires représentant les organismes publics nationaux, la société civile, les universités, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la communauté des donateurs sont invités à participer à la définition des modalités et du contenu d'un premier projet de plan d'action.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

1. Parvenir à un consensus sur le processus à suivre ;
2. Discuter des principaux enjeux liés à l'eau et les classer par ordre de priorité ;
3. Réfléchir à des interventions possibles en réponse aux défis liés à l'eau ; et
4. Convenir des prochaines étapes, des rôles de chacun et du calendrier.

3. Programme indicatif

L'ordre du jour définitif de chaque consultation doit être adapté au pays et au contexte. Quoiqu'il en soit, il convient de mettre en place un processus qui permettra de progresser vers les objectifs globaux de l'étape 2. Voici quelques-uns des éléments de base susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la première consultation :

1. Accueil et énoncé du but de la consultation ;
2. Présentations ;
3. Accord sur l'ordre du jour ;
4. Introduction sur les ODD, l'ODD 6, la cible 6.5 et l'indicateur 6.5.1 ;
5. Présentation du document de référence et des autres documents clés ;
6. Présentation du schéma du plan d'action, des principaux points à noter et du processus d'adoption du plan d'action pour la GIRE en tant que priorité nationale ;
7. Discussion et hiérarchisation des principaux défis liés à l'eau ;
8. Réflexion collective sur les interventions possibles, en recueillant toutes les idées ;
8. Consensus, dans la mesure du possible, sur ce qui précède ;
9. Accord sur le processus, y compris les mesures à adopter, les rôles de chacun et le calendrier, pour l'adoption du plan d'action pour la GIRE.

L'ordre du jour du deuxième atelier dépendra du processus défini lors du premier atelier. Il devrait toutefois s'attacher à approfondir le travail accompli par le groupe de travail à la suite de la première consultation, à affiner la hiérarchisation des interventions, à examiner la présentation du projet de plan d'action et à discuter des prochaines étapes.

Annexe 2 : modèles de formulaires d'évaluation des consultations

Ces formulaires peuvent être adaptés au besoin par le facilitateur, en consultation avec le représentant désigné du Partenariat mondial pour l'eau. Il est suggéré d'utiliser l'enquête auprès du public cible n° 1 au terme du processus de l'étape 2, tandis que l'enquête auprès du public cible n° 2 peut être répétée après chaque consultation.

Public cible n° 1 : organisateurs

1. Dans quelle mesure les objectifs de la/des consultation(s) ont-ils été atteints ? –
Totalemment/de manière satisfaisante/en partie/pas vraiment/pas du tout
2. Comment évalueriez-vous le soutien fourni par le Partenariat mondial pour l'eau au cours du processus ? – sur une échelle de 1 à 5 et sans objet (s.o.)
3. Dans quelle mesure les conseils fournis dans le dossier d'accélération ont-ils été utiles ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
4. Le cours sur la planification des interventions a-t-il été utile ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
5. Comment évalueriez-vous la participation globale pendant les consultations ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
6. Dans quelle mesure le plan d'action final et les rapports connexes tiennent-ils compte de l'opinion des parties prenantes ? – sur une échelle de 1 à 5 et s.o.
7. Qu'est-ce qui a bien fonctionné dans le processus de consultation et mériterait d'être répété à l'avenir ? Réponse libre
8. Comment le Partenariat mondial pour l'eau pourrait-il améliorer son soutien aux futurs processus de planification des interventions sur la GIRE ? Réponse libre
9. Quelles ont été les principales mesures qui ont fait suite à la consultation ? Réponse libre
10. N'hésitez pas à nous faire part de tout commentaire ou toute réflexion au sujet du processus. Réponse libre

Public cible n° 2 : participants

1. Dans quelle mesure la consultation a-t-elle atteint ses objectifs ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
2. Le processus de consultation vous a-t-il semblé bien organisé ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
3. Dans quelle mesure avez-vous eu le sentiment que vos opinions ont été prises en compte lors de la consultation ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
4. Dans quelle mesure le plan d'action de GIRE final reflète-t-il vos opinions ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
5. Selon vous, dans quelle mesure le produit final de la consultation accélérera-t-il la mise en œuvre de la GIRE au niveau national ? – sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée
6. Comment le Partenariat mondial pour l'eau et le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE pourraient-ils améliorer leur soutien à de futurs processus ? Réponse libre
7. N'hésitez pas à nous faire part de tout commentaire ou toute réflexion au sujet du processus. Réponse libre



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.C Lignes directrices pour une participation et une inclusion multipartites efficaces

Octobre 2021

Pourquoi impliquer de multiples parties prenantes dans la GIRE ?

La participation et le dialogue multipartites sont inscrits au cœur des définitions de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Pour « promouvoir la gestion et la mise en valeur coordonnée des ressources en eau, des terres et des ressources connexes en vue d'optimiser, de manière équitable, le bien-être économique et social qui en découle sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux et de l'environnement¹⁴ », il est impératif que les parties prenantes dont les décisions affectent ces ressources, mais aussi celles qui sont affectées par ces ressources, s'engagent ensemble dans un dialogue ouvert et constructif.

Participants aux consultations multipartites sur l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6

Pour contribuer à la rédaction et à la formalisation du plan d'action national pour la GIRE à l'issue de l'étape 2, les parties prenantes pertinentes dans le contexte national doivent être invitées à participer au processus de consultation qui comprend un ou plusieurs ateliers ou consultations multipartites en présentiel ou virtuel. Une telle démarche permet d'améliorer l'appropriation collective des processus décisionnels, ce qui se traduit par un plan d'action solide et inclusif. Afin de garantir un ensemble large, équilibré et consensuel de mesures liées à l'eau, il est suggéré d'inclure dans ce processus de consultation les parties prenantes suivantes, issues de différents secteurs et situées à différents échelons :

- **Pouvoirs publics nationaux** : représentants du ou des principaux ministères responsables des ressources en eau, ainsi que d'autres autorités publiques impliquées dans les enjeux liés à l'eau ou ayant un impact sur ceux-ci (par exemple, agriculture/élevage, sylviculture, énergie, environnement, tourisme, aménagement urbain, assainissement, finances, changements climatiques, gestion des risques, santé, etc.) Éventuellement, des parlementaires qui s'intéressent aux enjeux liés à l'eau et à l'environnement peuvent être invités.
- **Responsables de bassin versant, d'aquifère et de zone protégée, autorités municipales** : collectivités locales, représentants de zones protégées et organismes responsables de la gestion ou de la surveillance des ressources en eau au niveau du bassin fluvial, du bassin lacustre ou de l'aquifère. Cela devrait également inclure des représentants de projets pertinents liés à la GIRE. Le processus de l'étape 2 doit couvrir de larges zones géographiques du pays. Une bonne communication avec les utilisateurs à tous les niveaux est essentielle au bon déroulement du processus.
- **Communauté universitaire et scientifique** : institutions académiques, universités, instituts de recherche, groupes de réflexion et autres organismes disposant d'informations, d'études, de données et d'analyses pertinentes sur différents aspects des ressources en eau.
- **Société civile** : organisations non gouvernementales, groupements communautaires, associations d'utilisateurs d'eau, associations de défense de l'environnement, initiatives scientifiques citoyennes et/ou organisations paysannes axées sur les ressources en eau.

¹⁴ Définition de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) du Partenariat mondial pour l'eau : <https://www.gwp.org/en/gwp-SAS/ABOUT-GWP-SAS/WHY/About-IWRM/>

- **Équipes de pays et entités des Nations Unies dans le pays** : principales entités des Nations Unies ayant trait au développement durable, à l'environnement, aux questions sociales et au développement économique : <https://unsdg.un.org/un-in-action/country-level>.
- **Responsables des enjeux relatifs aux eaux transfrontières** : y compris les représentants des organismes publics officiels et/ou des mécanismes de coordination qui s'occupent des aquifères ou des bassins hydrographiques transfrontières.
- **Partenaires du Partenariat mondial pour l'eau dans le pays** : les partenaires du Partenariat mondial pour l'eau représentent un éventail de parties prenantes concernées par la GIRE, issues de différents secteurs : <https://www.gwp.org/en/partner/existing-partners/Partner-Search/>
- **Partenaires de CAP-Net dans le pays** : réseaux et organisations de renforcement des capacités axés sur l'eau : <http://www.cap-net.org/networks-partnerships/>.
- **Communauté financière et des donateurs** : fondations, organismes de coopération bilatérale et multilatérale, banques de développement régionales et/ou mondiales et autres bailleurs de fonds susceptibles de s'aligner sur les possibilités identifiées dans ce processus pour renforcer la mise en œuvre de la GIRE. Il est important d'inclure ces parties prenantes dès le départ pour pouvoir financer la mise en œuvre du plan d'action.
- **Commerce et industrie** : entreprises ayant une influence notable sur l'environnement, la société et l'économie, qui proposent des solutions innovantes dans le domaine de l'eau et/ou qui affichent un intérêt déclaré pour les enjeux liés à l'eau, qu'elles appartiennent au secteur des boissons, de l'alimentation, de l'exploitation minière, de l'énergie, du papier, des produits de consommation, du tourisme ou à d'autres secteurs connexes.
- **Points focaux nationaux pour les autres cibles et indicateurs des ODD liés à l'eau** : les représentants des gouvernements ont désigné des points focaux pour chaque cible et indicateur des ODD liés à l'eau (et pas seulement pour l'ODD 6). Il est possible de se procurer les coordonnées des points focaux de l'ODD 6 par l'intermédiaire des circuits gouvernementaux officiels. Elles sont également disponibles sur le site Internet de l'Initiative d'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6, ou peuvent être fournies par GWP sur simple demande.
- **Groupes de promotion de l'égalité de genre** : La troisième recommandation des Principes de Dublin¹⁵ énonce que « les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau ». La discrimination fondée sur le genre peut limiter les possibilités des femmes à accéder à des ressources vitales en eau. Les entraves à la participation des femmes à la gestion des ressources en eau ont souvent des répercussions injustes, qui se perpétuent d'elles-mêmes, sur la vie des femmes mais aussi des hommes. Cette participation limitée peut, à son tour, conduire à d'autres formes de marginalisation et restreindre l'accès des femmes aux ressources productives. En identifiant les organisations spécialisées dans les questions de genre et en les impliquant dans la GIRE, il est possible de faire en sorte que les possibilités et les retombées positives des interventions liées à l'eau soient accessibles pour les hommes et pour les femmes de manière égale/équitable. Le Programme de soutien a récemment terminé une étude portant sur les principaux goulets d'étranglement et facteurs favorables à l'intégration de la dimension de genre dans la gestion des ressources en eau. Le rapport complet et une note d'orientation sont disponibles [ici](#). En outre, le document d'action du Partenariat mondial pour l'eau sur l'égalité de genre fournit

¹⁵ Voir : <https://www.gwp.org/contentassets/05190d0c938f47d1b254d6606ec6bb04/dublin-rio-principles.pdf>

des recommandations concrètes sur la manière d'améliorer l'intégration des questions de genre. Le domaine d'action 3 de ce document d'action, portant sur *la participation significative et inclusive aux prises de décisions et partenariats* fournit des informations et des recommandations particulièrement utiles pour la mise sur pied des processus multipartites nécessaires à la planification des interventions dans le domaine de la GIRE.

- **Groupes vulnérables, dont les populations autochtones** : institutions et groupements organisés représentant les droits, les intérêts et les perspectives des groupes vulnérables, tels que définis dans l'enquête sur l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6. Il est particulièrement important de tenir compte des points de vue des populations autochtones, puisque les terres qu'elles occupent traditionnellement sont réputées pour abriter la majeure partie de la biodiversité restante de la planète. Il convient de noter que le ou les ateliers devront peut-être se dérouler dans des langues autres que la langue nationale prédominante.
- **Jeunes** : la participation des jeunes¹⁶ et des jeunes professionnels¹⁷ peut améliorer la qualité et la pertinence des initiatives, des politiques et des programmes liés à l'eau, dans la mesure où ces individus peuvent apporter de nouveaux éclairages, ainsi que des idées et des solutions novatrices. Les associations de jeunes engagées dans le domaine de l'eau ou du développement durable peuvent être un bon point de départ pour identifier les meilleurs participants. Les jeunes ne forment pas un groupe homogène et peuvent provenir de divers horizons : on y trouve par exemple des chercheurs, des membres de la société civile et de tribus autochtones, des entrepreneurs et de jeunes professionnels du secteur de l'eau. Veuillez vous référer à la Youth Engagement Strategy (Stratégie d'implication des jeunes) du Partenariat mondial pour l'eau pour en savoir plus.

Recours aux outils virtuels pour garantir des processus multipartites inclusifs et participatifs

Les consultations peuvent se faire par différents moyens, en personne ou en ligne. Grâce aux progrès de la technologie, plusieurs personnes peuvent désormais collaborer sur un même document en temps réel. Les idées qui suivent peuvent vous guider dans la conception des processus de participation des parties prenantes en ligne.

Possibilités d'interaction en ligne

Les options suivantes peuvent être combinées de la manière la plus adaptée à votre pays.

- **Commentaires par écrit** : il s'agit par exemple de demander aux parties prenantes de fournir des contributions écrites en marge des consultations officielles. Pour recueillir les idées d'un grand nombre de participants, il suffit de mettre à leur disposition une adresse électronique ou un simple formulaire en ligne.
- **Groupes de discussion** : des ateliers en ligne au format plus réduit, avec certains groupes de parties prenantes, peuvent être organisés pour discuter d'aspects concrets du processus. Il peut s'agir d'une séance de discussion brève et ciblée ou de plusieurs séances successives

¹⁶ La définition de la notion de « jeunes » varie d'une organisation à l'autre. Pour le Partenariat mondial pour l'eau, les jeunes sont des individus âgés de 15 à 35 ans, alors que l'ONU considère généralement que les jeunes ont entre 15 et 24 ans.

¹⁷ Les « jeunes professionnels » désignent les jeunes diplômés âgés de moins de 35 ans qui ont une certaine expérience professionnelle, selon la [Stratégie d'implication des jeunes](#).

visant à consolider les notions partagées et à progresser vers un consensus, se déroulant idéalement à l'aide d'un logiciel vidéo.

- **Consultations personnelles semi-structurées** : pour un contact plus direct, il est possible d'organiser des entretiens avec quelques individus clés afin de mieux cerner les opportunités et les enjeux dans un pays donné.
- **Forum de discussion** : Les questions clés peuvent être soumises à un public plus large, éventuellement dans le cadre d'un processus de pré-inscription. Cela permet de traiter certains points clés beaucoup plus en profondeur, afin de favoriser une vision commune partagée par un plus grand nombre de participants.
- **Sondage en ligne** : en complément éventuel d'une analyse approfondie effectuée par un groupe restreint de participants, il est possible d'obtenir un retour d'information quantitatif et qualitatif d'un groupe plus large par l'intermédiaire d'un sondage en ligne. Cela peut s'avérer particulièrement utile pour le processus de classement des priorités.
- **Consultation(s) en ligne** : Des ateliers ou des consultations en ligne peuvent être organisés pour étoffer les commentaires recueillis par l'intermédiaire des différents mécanismes énumérés ci-dessus. Les ateliers ou consultations en ligne peuvent être au besoin répartis sur plusieurs jours consécutifs. En tout état de cause, il convient d'en réduire la durée par rapport aux ateliers qui se déroulent en présentiel. Si les circonstances et les directives sanitaires nationales et locales le permettent, il est possible d'envisager d'effectuer l'atelier sous un format hybride, où certains participants sont présents sur place tandis que d'autres y assistent en ligne.

Plateformes et outils de réunion en ligne envisageables

La liste succincte ci-après contient quelques plateformes et outils de communication pouvant être utilisés pour les consultations. Les services publics et les particuliers peuvent avoir leurs propres plateformes de prédilection. Il n'est pas nécessaire d'adopter de nouvelles plateformes si des mécanismes efficaces ou connus sont déjà en place. Pour les consultations de grande ampleur, la participation de facilitateurs spécialisés dans l'utilisation de ces outils serait bénéfique.

- Pour deux personnes ou un groupe restreint : par exemple, téléphone, Skype, WhatsApp, Telegram, Zoom, Facetime, etc.
- Réunions/ateliers en ligne (avec ou sans vidéo) : par exemple, MS Teams, WebEx, GoToMeeting, Skype for Business, Zoom, Google Meet ou diffusion en direct sur les réseaux sociaux (comme Facebook, LinkedIn ou YouTube).
- Sondage en ligne : par exemple, Survey Monkey, Google Forms, Kahoot, Pollev, Slido ou FormStack.
- Forum de discussion : par exemple, Facebook, LinkedIn.
- Réflexion collective : Miro, Google docs.

Concevoir un processus multipartite efficace

Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE a passé en revue et analysé les documents issus des processus multipartites pour le suivi de l'indicateur 6.5.1 dans les 61 pays qui bénéficient du Programme de soutien. Les modalités de consultation incluaient des séances en présentiel, en ligne et mixtes. L'analyse complète est disponible [ici](#). Une note d'orientation met en avant les principaux

facteurs susceptibles d'accroître la légitimité des processus multipartites et décrit quelques aspects à prendre en compte pour toutes les modalités de consultation.

Voici un résumé de quelques-unes des recommandations incluses dans cette note :

Critères	Recommandations et bonnes pratiques
Inclusion des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la diversité sectorielle en incluant des représentants de différents secteurs et ministères et prendre en compte les différents sous-secteurs qui sont inclus dans l'enquête sur la GIRE (dimension de genre, enjeux relatifs aux eaux transfrontières, secteur privé, groupes vulnérables, etc.). • Veiller à la diversité géographique pour refléter le fait que les décisions sont prises à différents niveaux (local, du bassin, régional, national et international). • De préférence, les participants devraient inclure des représentants d'organismes publics (tels que les ministères et les collectivités territoriales pour l'eau), de la société civile, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales impliqués dans des activités liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH). • Il convient également de veiller à la diversité des participants en matière de genre, d'âge et d'appartenance à des groupes ethniques ou à des groupes traditionnellement marginalisés.
Équité de la procédure	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que chaque participant dispose des informations pertinentes avant de s'engager dans le processus de consultation. Envoyer ces informations à l'avance et être disponible avant et après les réunions pour toute question ou précision. • Renforcer les capacités des groupes traditionnellement marginalisés pour leur permettre de participer efficacement au processus. Par exemple, il peut être envisagé d'organiser des réunions en amont de l'atelier pour que les personnes non initiées se familiarisent avec les termes techniques et le jargon du secteur. • Envisager de prolonger les ateliers et/ou les périodes de participation, de manière à donner aux parties prenantes davantage d'occasions de faire valoir leurs problèmes et leurs priorités au cours des discussions. Il convient toutefois de souligner que cette prolongation peut se faire au détriment de l'inclusion, étant donné que certaines parties prenantes risquent de ne pas être en mesure de s'engager pour la totalité de la durée des consultations.
Orientation vers le consensus	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un climat propice au consensus en utilisant plusieurs méthodes destinées à accroître la cohésion du groupe, à savoir par exemple : des exercices visant à renforcer la confiance mutuelle, des discussions de groupe suivies de séances de retour d'information, des méthodes créatives de définition des problèmes telles que des exercices fondés sur l'abstraction et la projection ou encore des techniques basées sur les structures libératrices. • Envisager la tenue d'ateliers sur plusieurs jours plutôt que sur quelques heures ou prévoir des périodes de consultation plus longues, afin de

	<p>donner aux parties prenantes plus de temps pour échanger leurs points de vue et créer un sentiment de compréhension et de confiance mutuelles.</p>
Transparence	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à disposition les données et les documents qui retracent, suffisamment en détail, les différentes phases de la consultation, en veillant à rester objectif lors des débats et des procédures de notation.• Communiquer l'ordre du jour à l'avance, prendre des notes lors de la réunion, dresser la liste des participants finaux, diffuser les résultats de la réunion et partager le résumé des discussions, en indiquant ce qui a été dit, par qui et comment les appréciations ont été compilées.• Utiliser des outils tels que les enquêtes de satisfaction, en plus des séances de retour d'information, pour cerner les points forts et les points faibles du processus de consultation et la manière de le perfectionner.



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures

Octobre 2021

Qu'est-ce que le plan d'action pour la GIRE ?

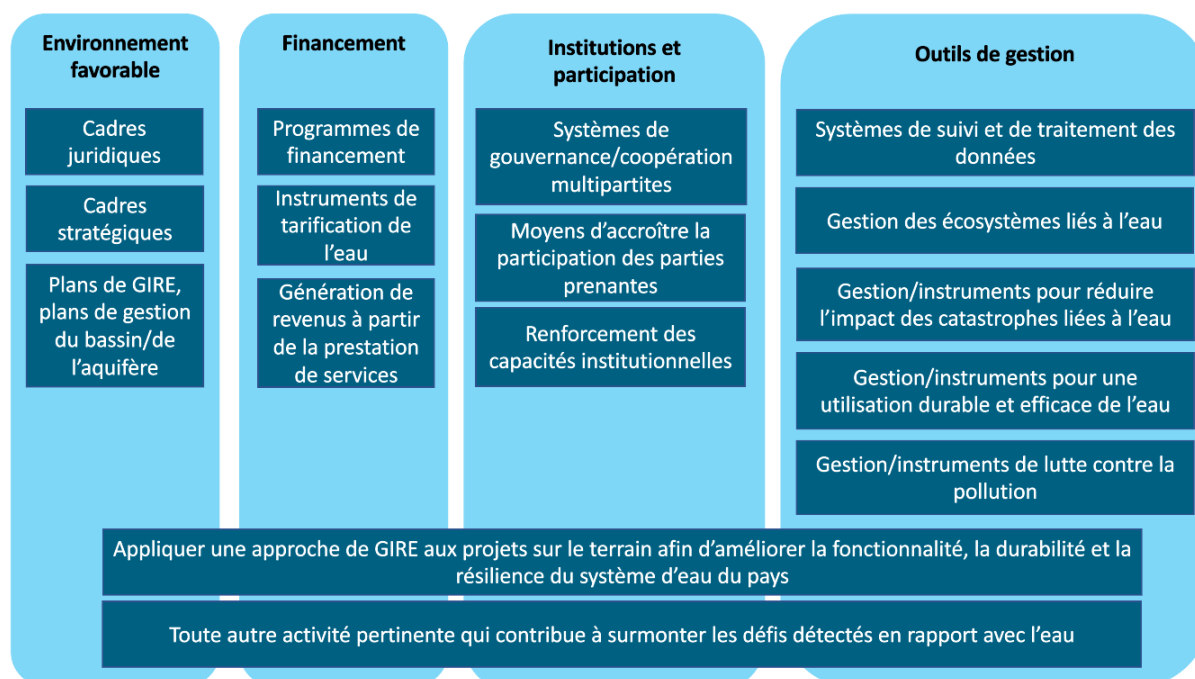
Un plan d'action pour la GIRE est un engagement pluriannuel partagé par les différentes parties prenantes du pays pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE en tant que contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à l'eau. Il doit inclure un nombre limité d'interventions prioritaires conçues pour relever plus facilement certains défis majeurs du pays dans le domaine de l'eau. Ces interventions doivent être autant d'opportunités ambitieuses d'investissements susceptibles de faire avancer l'objectif 6.5.1 et les autres ODD liés à l'eau. Elles sont censées attirer des financements et un soutien de la part du secteur public, du secteur privé et des donateurs internationaux. L'optique et le cadrage du plan d'action doivent être réalistes et pragmatiques.

Loin d'être un nouveau plan national à part entière, le plan d'action pour la GIRE doit plutôt être rattaché au cadre stratégique existant pour la GIRE et le compléter. Il doit inclure un portefeuille d'interventions liées à l'eau approuvées par le gouvernement, qui ont été définies dans le cadre d'un processus de dialogue multipartite et selon une approche de gestion intégrée des ressources en eau. Il ne doit pas non plus s'agir d'un document totalement indépendant, sans rapport avec les activités en cours pour atteindre les ODD liés à l'eau, les objectifs d'adaptation aux changements climatiques, les cibles relatives à la biodiversité et d'autres mécanismes pertinents. Étant donné que le contexte de chaque pays est différent, il n'y a pas de « recette miracle » pour élaborer un plan d'action pour la GIRE. Si un pays dispose déjà d'un plan national pour la GIRE ou d'un plan similaire, l'étape 2 peut se concentrer sur la manière de mettre en œuvre certains aspects de ce plan. Il pourrait s'agir, par exemple, de mobiliser plusieurs parties prenantes afin d'accélérer les interventions de ce plan qui sont susceptibles de procurer, facilement ou rapidement, des retombées positives. Si un pays ne dispose pas encore de plan national pour la GIRE, l'étape 2 peut servir à déterminer s'il est nécessaire d'élaborer officiellement un tel plan, ou plutôt d'intégrer l'approche de GIRE dans les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) ou le Plan National d'Adaptation (PNA), entre autres interventions envisagées à l'étape 3. De même, si un pays dispose d'un plan national pour la GIRE obsolète, la mise à jour de ce plan pourrait être une activité de l'étape 3 à laquelle on pourrait donner la priorité à l'étape 2.

Contenu d'un plan d'action pour la GIRE

Le plan d'action pour la GIRE doit inclure une *liste restreinte* d'interventions prioritaires qui peuvent être financées et mises en œuvre de manière réaliste dans un délai convenu (la liste plus longue des autres interventions identifiées au cours de l'étape 2 peut être conservée en vue d'un examen futur). Le plan d'action doit être à la fois ambitieux et réaliste, en reconnaissant que la mise en œuvre intégrale de la GIRE et ses résultats finaux peuvent prendre beaucoup plus de temps que le calendrier proposé pour le plan d'action (qui s'étend généralement sur 3 à 5 ans, avec un suivi semestriel ou annuel de préférence pour assurer un contrôle et une évaluation appropriés). La liste restreinte des interventions sélectionnées doit comporter un cadre de suivi élémentaire, indiquant la manière dont ces interventions contribueraient à relever les défis liés à l'eau. Ce cadre de suivi élémentaire peut être défini pour l'ensemble du plan d'action ou pour des lots d'interventions connexes, regroupées par thème ou par zone géographique.

Domaines d'interventions possibles



Les interventions peuvent avoir une portée nationale, sous-nationale ou transfrontalière. Le plan d'action doit énoncer le contexte de ces interventions, les acteurs responsables, les ressources humaines nécessaires, le calendrier ainsi que les sources de financement potentielles ou réelles, tout en incluant un cadre de gestion et un ou plusieurs mécanismes de coordination appropriés pour faciliter la mise en œuvre de ces interventions, leur suivi et leur évaluation. Les fiches techniques des interventions doivent être jointes en annexe au plan d'action. Par ailleurs, des notes d'orientation supplémentaires peuvent être rédigées si nécessaire, afin de présenter les interventions de manière attrayante et d'accroître ainsi la probabilité de leur financement.

Le plan d'action pour la GIRE devrait s'appuyer sur les priorités, plans, programmes et processus nationaux en cours, pour faire en sorte que les solutions qu'il propose contribuent à satisfaire les engagements en vigueur, augmentant ainsi l'efficacité et l'impact des ressources qui y sont dédiées. La mesure à laquelle les travaux portent sur des aspects allant au-delà de l'ODD 6.5.1 est à la discrétion de chaque pays. Voici quelques exemples de points d'ancrage auxquels le processus de l'étape 2 pourrait être relié :

- les initiatives nationales officielles en cours ou prévues en matière de gouvernance de l'eau, telles que les plans nationaux ou infranationaux pour la GIRE ;
- les priorités liées à l'action climatique, telles qu'énoncées dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation ou les projets du Fonds Vert pour le Climat, entre autres ;
- les objectifs nationaux liés à la biodiversité, tels que ceux du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
- les initiatives de réduction des risques de catastrophe telles que celles relevant du Cadre de Sendai ;
- d'autres cadres nationaux et régionaux de développement durable, programmes d'investissement ou projets de développement socio-économique connexes, en cours de mise en œuvre ou en préparation ;
- les processus de réforme de la gouvernance de l'eau en cours ;

- les processus de réforme de la gouvernance en cours, qui mettent l'accent sur le renforcement de la participation et de l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés et vulnérables, dans les processus de planification et de prise de décision.

Le Programme de soutien insiste sur l'importance de mobiliser des parties prenantes variées et d'encourager le dialogue entre elles afin d'acquérir une vision globale des défis liés à la gestion de l'eau, ce qui augmente la probabilité qu'un large éventail d'acteurs finissent par adhérer au plan. En reconnaissant l'importance de ne pas prendre de décisions sans consulter les personnes qu'elles sont susceptibles d'affecter, **le plan d'action pour la GIRE doit fidèlement traduire les contributions que les différentes parties prenantes ont apportées lors des consultations ou ateliers en présentiels et/ou virtuels.** Compte tenu de ce caractère multipartite, chaque intervention peut être soutenue et mise en œuvre par une ou plusieurs organisations en coordination avec l'administration nationale.

Prise en compte de la dimension de genre dans le plan d'action

Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la gestion des ressources en eau, il est essentiel que le processus et les résultats de l'étape 2 tiennent compte de la dimension de genre et cherchent à soutenir activement l'intégration de cette dimension dans la gestion des ressources en eau lors de toutes les étapes, conformément à l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes.



Hiérarchisation des interventions

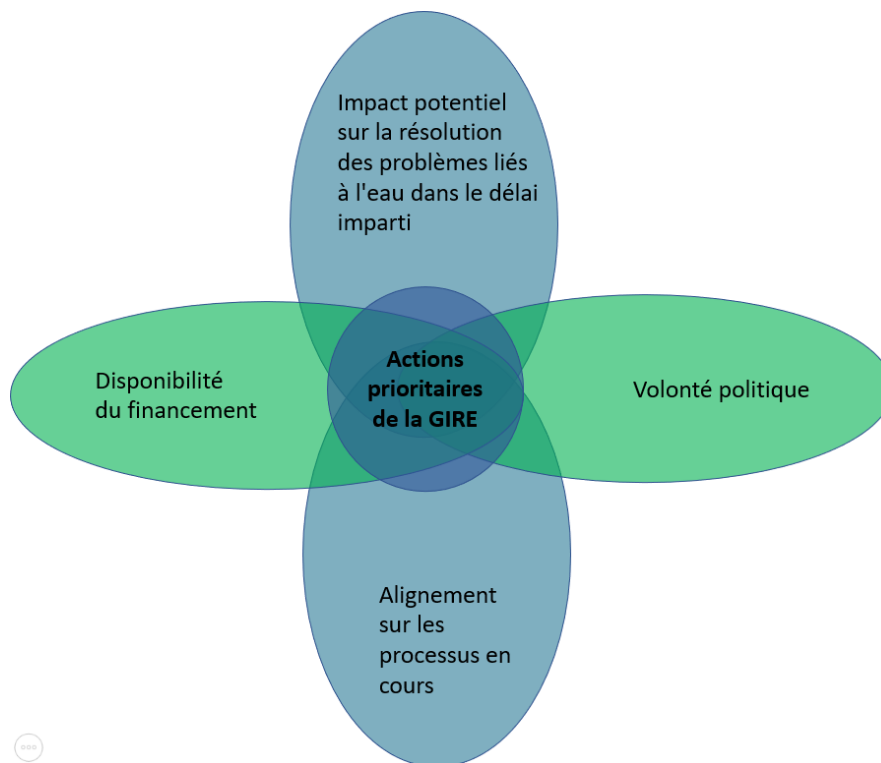
La clé du succès de ce processus réside dans **l'établissement d'un ordre de priorité** pour les interventions qui visent à relever les défis liés à l'eau. Les critères de hiérarchisation des interventions potentielles peuvent varier d'un pays à l'autre. Toutefois, nous proposons, avec le schéma suivant, un modèle simplifié composé de quatre critères. L'un des moyens suggérés pour associer de manière transparente les parties prenantes à cette tentative de hiérarchisation consiste à utiliser une simple feuille de calcul (voir l'annexe 1) ou un système de vote en ligne pour que les participants classent eux-mêmes les interventions potentielles par ordre de priorité en fonction de ces critères (ou d'autres critères à la discrétion du pays). Les interventions qui obtiendraient une note supérieure à un seuil prédéfini (par exemple, 75 %) seraient les plus susceptibles d'aboutir aux résultats escomptés. Elles seraient donc reconnues comme les interventions prioritaires du plan d'action pour la GIRE. Lors de la hiérarchisation des interventions, il est suggéré de s'inspirer des principes de valorisation de l'eau (voir encadré ci-contre), étant donné que le recours à des valeurs partagées par différents participants peut mettre en évidence des mesures susceptibles d'avoir un impact plus important à long terme. Il convient de noter que le Partenariat mondial pour l'eau s'est engagé, dans sa Stratégie 2020-2025, à soutenir l'intégration des multiples valeurs de l'eau dans les prises de décisions.

Principes de valorisation de l'eau

Ces principes, adoptés par le Panel de haut niveau des Nations Unies sur l'eau, peuvent être pris en compte pour établir l'ordre de priorité des interventions potentielles (cliquez sur [ce lien](#) pour en savoir plus) :

1. Reconnaître et comprendre les multiples valeurs de l'eau
2. Réconcilier les valeurs et instaurer la confiance
3. Protéger les sources
4. Éduquer pour autonomiser et sensibiliser le public
5. Investir et innover

Annexe 1 : exemple de matrice de hiérarchisation



Interventions potentielles	Volonté politique (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Alignement avec les processus en cours (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Possibilités de financement (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Impact potentiel (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Total (somme des points par intervention)
Intervention 1					
Intervention 2					
Intervention 3					
...					



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.E Schéma du plan d'action pour la GIRE

Octobre 2021

Remarque préliminaire importante

Ce schéma vise à faciliter la rédaction du plan d'action pour la GIRE de votre pays en tant que produit clé de l'étape 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE. Ce document fait office de guide destiné à faciliter l'accélération de la mise en œuvre de la GIRE dans votre pays. Le schéma suivant est un modèle générique. Il est conçu pour être adapté en fonction des besoins de chaque pays, ainsi que des différents contextes et cadres nationaux dans lesquels les activités s'inscrivent. Tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de modèle universel, nous suggérons dans le schéma suivant une série de composantes standards qu'il convient d'inclure dans ce plan. Le texte en italique figurant actuellement sous les principales rubriques contient des indications sur l'objet et le contenu des différentes sections. Ce texte doit être supprimé lors de la rédaction et remplacé par le contenu du plan d'action.

Une fois approuvé par l'institution ou les institutions d'ancrage, le plan d'action doit être transmis au Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE, qui en fera la promotion sur son site Internet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.gwp.org/en/sdg6support/>.

1. Page de couverture

La première page du plan d'action pour la GIRE doit être une page de couverture, comprenant le titre du plan d'action, le pays, la date de publication et comporter le blason, le drapeau ou l'emblème du pays, entre autres éléments virtuels appropriés sur une page de couverture. La couverture intérieure peut contenir de plus amples informations sur l'institution ou les institutions d'ancrage, les points de contact, etc.

2. Résumé

Objectif

Résumer le contenu du document, mettre en évidence certains points prioritaires et expliquer au lecteur la portée globale du plan d'action.

Suggestion de contenu – (voir le modèle à l'annexe 2)

- *Informations générales sur le processus et les parties prenantes impliquées*
- *Présentation des domaines d'interventions prioritaires identifiés et des objectifs prioritaires correspondants*
- *Transition vers la mise en œuvre : aperçu du calendrier, des responsabilités et des prochaines étapes*

3. Contexte stratégique

Objectif

Décrire le contexte dans lequel le plan a été élaboré et sera mis en œuvre. [Il est à noter que le plan ne doit pas décrire en détail la situation ou la gestion des ressources en eau dans le pays, étant donné que ces informations sont aisément accessibles ailleurs. Il doit plutôt s'articuler autour des principaux domaines d'interventions nécessaires pour accélérer la gestion durable et équitable des ressources en eau, notamment autour du bilan actuel et souhaité de l'indicateur 6.5.1 de l'objectif de développement durable (ODD) 6].

Suggestion de contenu

- *Bref aperçu de la situation actuelle du pays concernant la réalisation des ODD (directement ou indirectement) liés à la gestion des ressources en eau.*
- *Politiques, programmes et projets nationaux pertinents, qu'ils soient en cours d'exécution ou prévus.*
- *Résultats de l'enquête sur l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6, classés selon les différentes composantes de la GIRE.*
- *Relation avec d'autres cibles liées à l'eau (au titre de l'ODD 6, d'autres ODD et d'autres instruments connexes tels que l'Accord de Paris, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, le Cadre de Sendai et autres).*
- *Administrations compétentes et autres parties prenantes impliquées dans la GIRE.*
- *Objectifs de planification pertinents du gouvernement ou des parties prenantes alignés sur la GIRE ou favorables à celle-ci.*
- *Utilisation prévue des mécanismes de financement existants*

4. But général et objectifs prioritaires

Objectif

Résumer l'ambition générale du plan, son but général et les objectifs de haut niveau connexes qu'il cherche à atteindre.

Suggestion de contenu

- *Le but premier du plan (c'est-à-dire soutenir la mise en œuvre accélérée de la GIRE en tant que moyen de progresser sur les enjeux prioritaires qui se recoupent avec les cibles des ODD connexes et les objectifs plus larges liés à l'eau).*
- *Esquisse générale d'une théorie de changement, expliquant en quoi les objectifs prioritaires identifiés sont pertinents pour atteindre le but général du plan d'action et comment ils y contribuent. Liste des enjeux à résoudre en priorité et des objectifs prioritaires connexes à atteindre, incluant leur justification et leur lien avec les ODD (cible 6.5 relative à la GIRE ainsi que d'autres cibles de l'ODD 6 et des objectifs plus larges liés à l'eau).*

5. Aperçu des interventions envisagées

Objectif

Décrire et mettre en contexte la liste des mesures prioritaires identifiées pour atteindre les objectifs du plan.

Suggestion de contenu

- Une liste détaillée des interventions classées par ordre de priorité, comprenant un lien tangible vers les éléments pertinents de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6.

Vous trouverez, ci-dessous, un exemple de tableau récapitulatif des principales interventions de GIRE. Il peut être adapté pour tenir compte des critères spécifiques au plan d'action en question. En outre, l'annexe 1 du présent document contient un modèle de fiche technique pour décrire, plus en détail, chacune des interventions sélectionnées. Dans le tableau ci-dessous, des lignes doivent être ajoutées pour correspondre au nombre d'objectifs et d'interventions prioritaires identifiés.

N°	Intitulé de l'intervention	Brève description de l'intervention	Résultats escomptés	Délai de réalisation	Organisation chargée de veiller à la mise en œuvre de l'intervention	Coûts estimés et source de financement	Aspects visés en rapport avec l'eau (par exemple, lien avec les éléments de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 et avec d'autres cibles liées à l'eau)	Contact
[Objectif prioritaire n° 1 de la section 3]								
1.1	[Veuillez donner un titre court et évocateur à l'intervention qui contribuerait à la réalisation de l'objectif mentionné]	[Veuillez fournir un résumé détaillé de l'intervention]	[Veuillez décrire les résultats escomptés de l'intervention]	[Trimestres, mois ou dates précises, selon le cas]	[Indiquez le nom de l'organisation qui sera chargée de diriger la mise en œuvre de cette intervention si elle a déjà été choisie. Quels	[Si connus]	[Veuillez mentionner la question ou la section pertinente de l'enquête sur l'indicateur 6.5.1 et/ou d'autres cibles liées à l'eau, y compris d'autres cibles des ODD, les objectifs de	[Nom, courriel]

					engagements cette organisation a- t-elle pris ?]		l'Accord de Paris sur le climat ou ceux de la Convention sur la diversité biologique, entre autres].	
1.2	[Ajouter autant de lignes que nécessaire]							

6. Budget

Objectif

Préciser le coût global de la mise en œuvre du plan d'action ainsi que les sources de financement prévues et requises et les ressources supplémentaires nécessaires (par exemple, les ressources humaines). L'annexe 3 comprend un modèle de budget pour le plan d'action pour la GIRE et fait référence à cette rubrique.

Suggestion de contenu

- Coût par intervention, si possible, avec une ventilation par année
- Sources de financement émanant des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes du pays (en distinguant les financements confirmés et les financements potentiels, en espèces et en nature)
- Si des fonds supplémentaires sont nécessaires, le plan de collecte de fonds ou les intentions de financement doivent être mentionnés

7. Cadre de suivi et d'évaluation

Objectif

Afin de suivre les progrès accomplis et de présenter les résultats liés aux interventions prioritaires, un cadre de suivi peut servir de base pour renforcer la responsabilisation des acteurs concernés. Au moment de l'élaboration du plan d'action pour la GIRE, on ne s'attend pas à ce qu'il existe un cadre logique détaillé pour toutes les interventions envisagées. Par conséquent, nous encourageons l'utilisation d'un cadre simplifié de suivi de base au niveau des résultats qui peut être complété au fil du temps par des cadres logiques détaillés pour chaque intervention.

Le suivi du plan d'action pourrait également être intégré dans les processus de suivi et de rapport associés à l'indicateur 6.5.1 afin d'éviter les doublons. L'annexe 4 présente un cadre de suivi de base qui peut être utilisé et adapté selon les besoins.

Suggestion de contenu

- Processus de suivi et mécanisme de responsabilisation suggérés (en indiquant les responsabilités en matière de suivi et d'établissement de rapports pour chaque intervention, les parties prenantes concernées et les détails sur la procédure utilisée pour faire état des progrès accomplis, incluant éventuellement les cibles et les indicateurs pertinents) et calendrier de révision (reposant éventuellement sur les rapports périodiques relatifs à l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6).
- Institutions chargées de coordonner et d'assurer le suivi et le contrôle du plan d'action

8. Risques et stratégies d'atténuation des risques

Objectif

Inspirer la confiance quant à la faisabilité et la solidité du plan. L'annexe 5 comporte un modèle d'évaluation des risques.

Suggestion de contenu

- Identification des dangers ainsi que des risques internes et externes susceptibles d'entraver la bonne exécution du plan.
- Formulation des mesures de contrôle envisagées pour réduire les risques de niveau élevé ou moyen détectés.
- Description des mesures d'urgence applicables dans l'éventualité où le risque détecté se matérialiserait.

9. Rôles et responsabilités

Objectif

Définir formellement les tâches et les engagements institutionnels et renforcer la responsabilisation de la mise en œuvre globale du plan.

Suggestion de contenu

- *Liste des institutions mandatées et des autres parties prenantes responsables de la mise en œuvre du plan, à savoir :*
 - *responsabilité ultime (propriétaire du plan)*
 - *organisations responsables des différentes tâches/interventions (dont le suivi)*
- *Mécanismes de coordination entre les différents acteurs*

10. Calendrier et prochaines étapes

Objectif

Veiller à ce que le plan soit assorti d'un calendrier et d'un ordre de priorité.

Suggestion de contenu

- *Calendrier détaillé, comprenant les principales échéances de la période de mise en œuvre.*
- *Prochaines mesures à prendre pour lancer sans délai la mise en œuvre.*

Annexe 1 : Fiches techniques des interventions

Chaque intervention doit faire l'objet d'une description plus détaillée. Idéalement, chaque description ne doit pas dépasser une page et demie. Il existe toutefois une certaine flexibilité, en fonction du format du plan d'action. Des notes de cadrage complémentaires, des notes d'orientation ou des informations supplémentaires sur chaque intervention prioritaire peuvent également être incluses. Des exemples de fiches techniques associées à des interventions existantes peuvent être consultés par l'intermédiaire de l'[outil de recherche de plans d'action pour la GIRE](#).

[Objectif prioritaire n° 1] :
Intervention 1.1 : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Brève description de l'intervention : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Résultats escomptés : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Justification : [Les principaux motifs ou la raison d'être de l'intervention]
Approche : [Comment l'objectif sera atteint]
Délai de réalisation : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Organisation chargée de veiller à la mise en œuvre de l'intervention : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Principales organisations de soutien : [Autres organisations, en mentionnant brièvement leurs rôles]
Aspects visés en rapport avec l'eau (par exemple, lien avec les éléments de l'indicateur 6.5.1 de l'ODD 6 et avec d'autres cibles liées à l'eau) : [À copier dans le tableau récapitulatif ci-dessus]
Niveau d'action [national, infranational ou transfrontalier]
Coûts estimés et source de financement : Estimation des ressources humaines requises en jours-personnes (temps) : ____ (somme du nombre de jours passés sur le projet par toutes les ressources humaines) Budget total estimé nécessaire : ____ dollars US Contribution prévue du [budget national] : ____ dollars US Contribution prévue de [autres sources] : ____ dollars US
Principal contact pour cette intervention : [prénom, nom, poste, organisation, courriel, numéro de téléphone]

Annexe 2 : Modèle de résumé du plan d'action pour la GIRE

Informations générales sur le processus et les parties prenantes concernées

- Expliquer brièvement le **contexte** dans lequel le plan a été élaboré, en soulignant sa pertinence pour atteindre les cibles de l'ODD 6 dans le pays et en mentionnant les cadres nationaux, régionaux et/ou internationaux pertinents sur lesquels il s'aligne.
- Mentionner les **parties prenantes** impliquées dans le groupe de travail, la taille du groupe de consultation et les autres mécanismes de consultation utilisés.
- Expliquer brièvement le **processus** de suivi pour hiérarchiser la liste restreinte des interventions sélectionnées à partir de la longue liste d'interventions possibles établie dans un premier temps.
- Décrire comment les aspects relatifs **au genre et à l'inclusion sociale** ont été intégrés tout au long du processus d'élaboration du plan d'action.

Interventions prioritaires sélectionnées

- Décrire les enjeux prioritaires que le pays entend traiter par l'intermédiaire du plan d'action pour la GIRE.
- Décrire comment les aspects relatifs **au genre et à l'inclusion sociale** ont été intégrés dans les différentes interventions du plan d'action.
- Énumérer les principales interventions à exécuter, en indiquant leurs justifications et leurs liens avec les ODD (cible 6.5 relative à la GIRE, autres cibles de l'ODD 6 et objectifs plus larges liés à l'eau). Les interventions doivent être présentées par l'intermédiaire d'un texte descriptif ou sous forme de tableau.

Transition vers la mise en œuvre

- Indiquer les moyens par lesquels le pays prévoit de mettre en œuvre le plan d'action pour la GIRE, en précisant les rôles et les responsabilités.
- Il convient idéalement de mentionner un besoin budgétaire de haut niveau, y compris des sources de financement probables.
- Donner un bref aperçu du calendrier et des prochaines étapes.

Modèle de récapitulatif sous forme de tableau :

Objectif prioritaire	Intervention	Étapes de mise en œuvre	Calendrier	Acteurs responsables de l'exécution	Budget proposé	Source de financement ¹⁸	Dimension de l'indicateur 6.5.1	Autres cibles des ODD atteintes

¹⁸ Préciser si la source de financement est confirmée ou simplement convoitée

Annexe 3 : Budget

Vous trouverez ci-dessous un modèle de budget au format Excel, qui peut être copié ici une fois renseigné.



Template%201.%20I
WRM%20ACTION%2

Annexe 4 : Cadre de suivi et d'évaluation

N°	Intitulé de l'intervention	Résultats escomptés	Indicateurs	Cible	Moyens de vérification	Fréquence de la vérification	Risques et hypothèses
1	<i>[Indiquer l'intitulé de l'intervention]</i>	<i>[Décrire les résultats escomptés de l'intervention]</i>	<i>[Énumérer les indicateurs mesurant les progrès accomplis vers le résultat]</i>	<i>[Définir la valeur cible de l'indicateur]</i>	<i>[Expliquer comment les progrès réalisés par rapport à l'indicateur seront mesurés]</i>	<i>[Indiquer la fréquence de mesure des progrès par rapport à l'indicateur]</i>	<i>[Énumérer les hypothèses de départ et les principaux risques liés à l'intervention]</i>
2							
3							
4	<i>[Ajouter autant de lignes que nécessaire]</i>						

Annexe 5 : Évaluation des risques

Évaluation des risques

Danger identifié (Supprimer les exemples)	Risque(s) connexe(s)	Niveau de risque estimé*
Exemple : perte d'une source de financement	Exemple : arrêt de « nom de l'intervention/du projet »	Exemple : moyen
[Ajouter autant de lignes que nécessaire]		

*Pour chaque danger, estimer :

- la probabilité qu'il se matérialise – Élevée / Moyenne / Faible / Négligeable
- sa répercussion s'il se matérialise – Grave / Modérée / Faible / Négligeable

Utiliser ensuite la matrice ci-dessous pour déterminer le niveau de risque approprié.

		PROBABILITÉ			
		Élevée	Moyenne	Faible	Négligeable
RÉPERCUSSION	Grave	Élevée	Élevée	moyen	Insignifiante ou nulle
	moyen	Élevée	moyen	Moyenne/Faible	Insignifiante ou nulle
	Faible	Moyenne/Faible	Faible	Faible	Insignifiante ou nulle
	Négligeable	Insignifiante ou nulle	Insignifiante ou nulle	Insignifiante ou nulle	Insignifiante ou nulle

Indiquer le niveau de risque approprié pour chaque danger répertorié.

- Il n'est probablement pas nécessaire d'étudier en profondeur les dangers qui sont associés à un risque faible ou nul. Cependant, il est important que ces risques soient portés à l'attention des personnes travaillant à la mise en œuvre de l'intervention ou des interventions en question.
- Lorsqu'un niveau de risque moyen ou élevé a été détecté, vous devez consigner les mesures de contrôle qui sont (ou seront) mises en place pour réduire le risque à un niveau acceptable. Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous à cette fin. Votre première option devrait être d'éviter le danger dans la mesure du possible. Si cela n'est pas possible, veuillez préciser les mesures à prendre pour réduire le risque à un niveau acceptable.

Risque moyen/élevé	Stratégie d'atténuation des risques
<i>[Ajouter autant de lignes que nécessaire]</i>	

Planification des mesures d'urgence

Veillez décrire ici ce qui sera fait en cas d'imprévu.

Annexe 6 : Liste des participants

Veillez renseigner les informations pertinentes ci-dessous. En ce qui concerne le type d'acteur, choisissez le plus approprié parmi les options suivantes :

- *Ministère/gouvernement*
- *Collectivité territoriale*
- *Organisation internationale*
- *Organisation non gouvernementale*
- *Université/Centre de recherche*
- *Secteur privé*
- *Société civile/Autre*

En ce qui concerne le genre, veuillez choisir l'une des options suivantes :

- *Homme*
- *Femme*
- *Autre*

Numéro	Prénom et nom	Organisation	Fonction/poste	Adresse électronique	Type d'acteur	Genre
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
...						

Annexe 7 : Programme

[Insérer ici le programme des consultations]

Annexe 8 : Photos

[Insérer ici les photos des consultations ou les envoyer par courriel en pièces jointes à l'adresse suivante : sdg6iwrmsp@gwp.org. Les personnes figurant sur ces photos doivent au moins avoir donné leur accord verbal pour être prises en photo.]